

VILLE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018

- Installation de trois conseillers municipaux
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017
- Délégation de pouvoirs article L 2122.22

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ESPACES PUBLICS ET ÉCONOMIE

- 1 - Subvention logement social HABITAT ET HUMANISME (rapporteur : B. GILLET)
- 2 - Travaux neufs et d'entretien – espaces verts et terrains sportifs – autorisation de lancer la procédure et de signer le marché (rapporteur : P. BARRELLON)
- 3 - Subventions accordées aux associations dans le cadre des animations pédagogiques - Projet Nature 2017-2018 (rapporteur : B. GILLET)

GÉNÉRATIONS ET ACTION SOCIALE

- 4 - Participation intercommunale – tarifs année 2017-2018 (rapporteur : C. MOUSSA)
- 5 - Participation intercommunale aux frais du Centre Médico Scolaire (rapporteur : C. MOUSSA)
- 6 - Avenant à la convention avec l'association de Centres Sociaux Fidésiens – mise en œuvre des temps d'activités périscolaires – attribution de subvention (rapporteur : M. GIORDANO)

INSTITUTIONS ET AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7 - Budget primitif 2018 – Ville (rapporteur : V. SARSELLI)
- 8 - Budget primitif 2018 – Lotissement (rapporteur : D. AKNIN)
- 9 - Modification du tableau des effectifs (rapporteur : J. ASTRE)
- 10 - Centre Communal d'Action Sociale - désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration (rapporteur : M. GIORDANO)

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix huit et le 7 février à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis sur la convocation et sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, dans la salle du conseil municipal.

* * * * *

PRÉSENTS : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à Mme ELEFATHERATOS jusqu'au rapport n° 6), CAMINALE, VALENTINO, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ,

MEMBRES EXCUSÉS : MM. BAVOZET (pouvoir à M. BARRELLON), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), COATIVY.

SECRÉTAIRE : M. ASTIER

* * * * *

MME LE MAIRE : Avant de commencer cette séance, je souhaiterais dire quelques mots en mémoire de monsieur Gérard CHARRIÉ, décédé le 24 janvier dernier.

Monsieur CHARRIÉ a été Maire-adjoint délégué à la vie culturelle et à la coopération internationale durant les trois mandats de monsieur Michel CHAPAS en 1995, 2001 et 2008. Passionné par la découverte des cultures et engagé pour la cause européenne il a, durant ces trois mandats, fait partager ses expériences et mené son action. Il a renforcé et développé des liens au travers du jumelage avec l'Allemagne et l'Angleterre et notamment nos villes jumelles : Limburg et Lichfield. Avec la mise en place d'une coopération décentralisée avec Kraljevo en Serbie, il a été à l'initiative du partenariat officiellement signé en juillet 2005 et axé sur le domaine médical, pédagogique et culturel. Il a mené une action pour la valorisation des cultures du monde en créant l'association Sainte Foy Internationale regroupant les différentes cultures présentes à Sainte-Foy-lès-Lyon. Sans oublier son engagement en faveur de la langue française avec le Mois de la Francophonie et la poésie avec le Printemps des Poètes. Il a également été très impliqué pendant de nombreuses années dans la vie associative fidésienne. Nous retiendrons notamment un engagement très fort au sein de la MJC de Sainte-Foy-lès-Lyon et du club de volley la Fidésienne Volley Ball. Son action autour du patrimoine a notamment conduit à la création de la Maison de l'Aqueduc au cœur du quartier de Beaunant, au travail autour de ce patrimoine remarquable qu'est l'aqueduc ainsi qu'à la promotion des Journées Européennes du Patrimoine. Je vous remercie d'observer un instant de silence en mémoire de Gérard CHARRIÉ.

MME CAMINALE : Et j'invite certains d'entre vous à faire un examen de leur conscience pendant cette minute de silence au regard de ce qui a pu se passer pendant la campagne des municipales.

MME LE MAIRE : Madame CAMINALE, merci de respecter ce moment de recueillement.

Nous reprenons le cours de notre séance de conseil municipal et ce soir nous accueillons trois nouveaux conseillers municipaux : monsieur François PERNOLLET qui remplace monsieur Alain NEGRO pour le groupe majoritaire, monsieur Serge REPLUMAZ qui remplace madame Monique COSSON, présente ce soir, pour Sainte-Foy À Venir et madame Jacqueline VERDIER qui remplace madame Isabelle PIOT, présente également, pour Sainte-Foy À Venir.

M. VALENTINO : En qualité de président du groupe Sainte-Foy À Venir je vous demande d'accueillir, comme vous l'avez fait pour nous, les nouveaux conseillers municipaux qui vont se présenter.

MME VERDIER : Je vous présente monsieur REPLUMAZ. Il habite le quartier de la Plaine/Chantegrillet depuis 20 ans et il est architecte. Il remplace madame COSSON au conseil municipal et participera aux commissions travaux, bâtiments et moyens généraux, aménagement du territoire, espaces publics et économie et communication et vie associative. Très impliqué à la MJC, ses valeurs prioritaires sont la pratique démocratique et la concertation.

M. REPLUMAZ : Je vous présente madame VERDIER. Elle habite Sainte-Foy-lès-Lyon depuis 25 ans. Elle était d'abord dans le quartier de Chavril puis au Centre et enfin, depuis plusieurs années, au Plan du Loup. Elle est documentaliste et formatrice dans un centre de formation d'enseignants. Elle prend le relais de madame PIOT. Ces centres d'intérêt la conduisent vers les commissions générations et action sociale ainsi que le développement durable et la participation citoyenne. Les questions liées au CCAS et à l'accessibilité la concerne également. Son expérience de présidente de la FCPE lui a donné le goût du « faire ensemble », au-delà des clivages politiques.

MME VERDIER : Tous les deux, de la société civile mais le cœur à gauche, nous sommes solidaires de monsieur VALENTINO pour représenter le collectif Sainte-Foy À Venir au sein du conseil municipal. Merci.

M. PERNOLLET : Je suis Fidésien depuis presque 20 ans. Durant ma vie professionnelle j'ai occupé des postes de cadre et cadre supérieur au sein du groupe La Poste et La Banque Postale. Je suis donc plutôt bien préparé aux organisations dans un univers contraint. À l'occasion de ma fin d'activité professionnelle, j'ai répondu à un appel de l'OFTA qui recherchait des ressources-bénévoles pour étoffer son service de portage de repas à domicile aux personnes âgées. C'est un service assuré sur notre commune intégralement par des bénévoles et au profit des Fidésiens les plus fragiles. Plus de 60 plateaux-repas sont ainsi distribués chaque jour ce qui est remarquable. Je suis impliqué dans cette activité depuis 5 ans. L'équipe a été progressivement renouvelée. Elle est importante et dynamique avec plus de 30 personnes qui se relaient pour assurer la continuité des services tout au long de l'année. J'assume aussi, depuis 5 ans, la présidence d'un conseil syndical pour la copropriété fidésienne Les Verzières qui comprend 60 appartements. Avec le conseil syndical nous essayons de faire vivre cette copropriété en harmonie. Les résultats sont plutôt encourageants même si ce n'est pas toujours facile. C'est dans la continuité de ces missions locales que j'ai accepté de rejoindre le conseil municipal. Intégrer en cours de mandat une équipe qui avance depuis 4 ans, c'est peut-être délicat mais l'accueil qui m'a été réservé tout au long par tout le monde va me motiver à poursuivre mon engagement local au service des Fidésiens.

MME LE MAIRE : Merci.

Nous devons maintenant approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre dernier.

M. REPLUMAZ : Madame VERDIER et moi-même n'étions pas présents lors de ce conseil donc nous n'allons pas participer au vote.

M. VALENTINO : Je n'approuve que la première partie du procès-verbal car, pour la deuxième, je n'étais pas présent.

J'en profite pour remercier chaleureusement tous les conseillers municipaux, et même d'autres personnes en relation avec eux, pour l'amitié qu'ils m'ont manifesté lors du dernier conseil en raison des événements indépendants de ma volonté qui m'ont fait quitter la séance pour me rendre à l'hôpital. Je remercie tout le monde. Je vais mieux comme vous pouvez le constater et comme vous allez vous en rendre compte tout à l'heure.

MME LE MAIRE : Merci monsieur VALENTINO. Nous sommes tous très contents de savoir que tout s'est arrangé pour vous et que vous alliez déjà un peu mieux dès le lendemain.
Y a-t-il des observations pour ce procès-verbal ? Il n'y en a pas, il est donc approuvé à l'unanimité et je vous en remercie.

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste annexée en fin de procès-verbal.

M. REPLUMAZ : Pour le point n° 1 : « Nettoyage des locaux de la Maison Communale des Bruyères » je voudrais savoir pourquoi ce service est fait par une entreprise et non pas par des agents communaux ? D'ailleurs ils sont intervenus préalablement et je souhaiterais que vous me le confirmiez et que vous m'indiquiez jusqu'à quelle date ils sont intervenus ? Est-ce qu'il y a d'autres locaux municipaux qui sont concernés par cette mesure ? Y a-t-il des clauses d'insertion dans le marché avec le groupe VICTORIA PROPRETÉ ?

M. BARRELLON : Il s'agit simplement d'une réorganisation donc le nettoyage a été externalisé.

M..... : micro non ouvert

M. BARRELLON : Je vérifierai. Je ne peux pas vous répondre.

M. REPLUMAZ : Concernant les points n°s 63 à 76 : « Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire La Plaine » j'ai fait le calcul de la totalité qui s'élève à 2 827 850 € actuellement. Pour le point n° 76 concernant l'eau, la voirie et les réseaux divers, il a été déclaré sans suite. Je voudrais savoir pourquoi et quel motif a conduit ce classement sans suite ? Quels sont les délais fixés pour choisir une entreprise pour ce lot ?

M. BARRELLON : Ce marché qui concerne la fin des travaux va être relancé sans délai. J'en ai parlé tout à l'heure avec le directeur des services techniques, monsieur THOMAS, qui m'a confirmé relancer sans délai puisqu'il n'y a aucun problème.

MME LE MAIRE : Monsieur REPLUMAZ, je reviens sur les travaux de nettoyage à la Maison Communale des Bruyères pour préciser que l'entretien a été réorganisé. Il n'y a pas eu de suppression d'agent au tableau des effectifs mais une réorganisation car l'agent en charge de l'entretien a été positionné sur d'autres tâches pour des raisons médicales. De ce fait, il y a eu externalisation de la prestation. À ce jour il n'est pas prévu d'externaliser autre chose. Nous étions vraiment sur une situation particulière et pour pouvoir organiser l'entretien, cela supposait d'enlever des agents sur d'autres bâtiments et de faire des modifications trop importantes. Il a semblé plus simple de passer par un marché.

1 – SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL HABITAT ET HUMANISME

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que conformément à la délibération de la communauté urbaine de Lyon n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 relative aux règles de financement du logement social, la Foncière d'Habitat et Humanisme sollicite la Ville pour une subvention de 35€/m² pour le financement en PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) d'un logement T3 situé au 34 boulevard des Provinces.

L'opération que Habitat et Humanisme souhaite réaliser consiste en un projet d'acquisition-amélioration en PLA-I d'un T3.

Le logement, d'une surface de 56,52 m² dispose de deux chambres fermées, d'une cave et d'un balcon. Il se situe au 2ème étage d'une copropriété. Cette résidence est essentiellement occupée par des propriétaires, ce qui permettra l'accueil d'une famille dans un environnement stable et sécurisant.

L'état du logement est neuf, ce qui permettra une mise en location rapide. L'immeuble, datant des années 1960, est également en bon état général. Les installations sont de qualité. Les seuls travaux à réaliser se limitent au coffrage d'un conduit en amiante qui descend par le balcon en extérieur. Le coût estimé des travaux est de 5000 € HT.

Le loyer Hors Charges sera de 307 € (soit 5,03 €/m²) ce qui laissera, une fois l'APL déduite, un montant résiduel très faible à régler par le ménage logé. De plus, le chauffage et l'eau froide sont collectifs. Les charges prévisionnelles s'élèvent à 172,66 € par mois.

Le prix d'acquisition est de 130 000 € soit 2300 € /m². Le prix de revient est de 168 973 € TTC soit 2990 €/m².

Concernant le plan de financement, les fonds propres de la Foncière d'Habitat et Humanisme s'élèvent à 62 247 €. Dans le cadre de l'aide à la pierre, le montant de la subvention Métropole de Lyon s'élève à 24 000 €. La région octroie une subvention de 14 000 €. La Ville est sollicitée pour une subvention d'un montant de 1978 €. Le reste est financé par un prêt.

La subvention communale est déductible du prélèvement au titre de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 1978 € à la Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration en PLA-I d'un T3 au 34 boulevard des Provinces.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget au compte 6745.

M. PONTVIANNE : Je ne parlerai pas de la subvention qui est attribuée car le montant n'est pas très élevé. L'intitulé du rapport : « subvention du logement social » me fait penser à la politique du logement social. Nous avons tous en mémoire un article du 21 décembre 2017 du journal Lyon Mag' qui a publié une liste de douze communes considérées comme « mauvais élèves » en matière de logement social. Parmi ces douze communes Sainte-Foy-lès-Lyon était citée. Il y avait des références de communes, notamment Limas dont la demande de logements sociaux était multipliée par 5 et d'autres communes comme Saint-Didier au Mont d'Or dont la demande était multipliée par 4. Je voudrais donc savoir quel est le montant de l'amende qui a été affecté à notre commune par le Préfet, monsieur BOUILLON. Quelles sont les mesures prises à l'issue de cette amende ? En juillet 2017, lors de la séance du conseil municipal, nous avons parlé d'une cession à travers une commission d'appel. Qu'en est-il véritablement ? Madame CAMINALE avait fait des propositions notamment à propos de l'ancien local du Ciné Mourguet. Est-ce que votre réflexion a abouti ?

MME LE MAIRE : Je fais juste une précision, monsieur PONTVIANNE. Vous faites référence à un article du 21 décembre de Lyon Mag'. Je préfère faire référence à la commission aménagement du territoire du 24 janvier 2018. Vous avez tous été destinataires de ce compte rendu où nous avons explicitement indiqué quelle était la position de Sainte-Foy-lès-Lyon notamment le pourcentage de l'amende et notre situation par rapport aux autres communes. Nous avons également présenté l'objectif d'un rendez-vous chez le préfet et ce que nous allons mettre en œuvre. Je laisse monsieur GILLET vous en parler.

M. GILLET : « Mauvais élève » est une expression journalistique et elle n'engage que la revue qui l'a écrite. Nous réalisons ce qu'il est possible de faire. En début de mandat, nous avons étendu la politique des logements sociaux à toute construction nouvelle, en-dessus de 800 m² de SHON et allant jusqu'à 30 % des appartements réalisés sur notre commune. Cela va dans le bon sens et nous appliquons cela pour chaque construction. Nous avons de nouveaux immeubles qui sont dédiés uniquement au logement social. Nous avons cette volonté mais avec de grandes difficultés car nous partons d'un seuil de 11,50 % de logements sociaux environ. Il y a deux chiffres à retenir : il y a 10 000 logements à Sainte-Foy-lès-Lyon et il nous faudrait 2 500 logements sociaux alors que nous n'en avons que 1 200. Pour arriver à 2 500 logements sociaux, nous n'avons pas beaucoup de solutions car nous n'avons pas de réserve foncière municipale. Les 3 ou 4 logements municipaux que l'on pourrait transformer en logements sociaux doivent servir de logements de secours au cas où nous devrions reloger des personnes suite à un problème (éboulement, etc). Il y en a peut-être encore quelques-uns que nous pourrions transformer en logements sociaux mais ensuite nous n'avons plus de réserve foncière. La ville de Sainte-Foy-lès-Lyon est considérée comme le poumon vert de la ville de Lyon. Nous avons une zone naturelle N2, la ceinture verte qui est non constructible. Les réserves foncières municipales restent les locaux de l'école Chantegrillet et les deux parcelles limitées en superficie. Une fois que nous aurons réalisé les trois parcelles communales, nous n'aurons toujours pas 2 500 logements sociaux. Il faudra donc négocier avec le préfet que nous avons rencontré avec madame le Maire au mois de mai 2017, en présence des services de la Métropole. Il a très bien compris notre position à Sainte-Foy-lès-Lyon. D'ailleurs la carence qui nous a été imputée est plutôt modeste car il a bien tenu compte de nos impératifs. Notre volonté est bien de construire des logements sociaux mais comment, puisque nous n'avons pas de réserve foncière municipale et que la ceinture verte est non constructible ? De plus nous tenons à notre ceinture verte qui donne de la valeur et un cadre de vie à notre commune. Je n'ai donc pas de réponse toute faite à vous donner à ce sujet.

MME LE MAIRE : Nous sommes soumis à la loi SRU qui, chaque année, prévoit que les communes ne respectant pas le taux de logements sociaux sont sanctionnées par un prélèvement. Cela signifie que les 25 % de logements sociaux que nous n'arrivons pas à obtenir, sont transformés en prélèvement servant à leur financement au niveau national. Pour l'année 2017 le montant de ce prélèvement SRU s'élevait à environ 337 000 €.

Nous sommes également soumis à des objectifs triennaux. C'est-à-dire que nous devons avoir un objectif quantitatif de logements sociaux sur trois ans et l'année 2017 est celle du bilan de cet objectif triennal. Nous devons produire 304 logements sociaux sur cette période (2014-2015-2016) mais après une mutualisation sur l'ensemble de la Métropole le chiffre a été revu à 152 logements. Sur ces trois années nous avons construit 77 logements sociaux, soit environ 52 % de l'objectif. Dans ce cas, la loi prévoit que la pénalité est calculée au prorata des logements sociaux manquants. Sur les deux périodes triennales précédentes nous avons atteint notre objectif. Plus nous nous approchons de notre objectif moins nous sommes pénalisés. C'est ce que l'on appelle une carence. Et c'est cette procédure qui a été mise en place pour notre commune puisque nous ne remplissions pas notre objectif triennal. Nous avons donc rencontré le préfet en mai 2017 et nous avons défendu notre dossier en expliquant pourquoi nous n'avions pas réalisé notre objectif. Il faut savoir qu'en fonction du pourcentage de réalisation de l'objectif, la carence est variable et ne peut pas aller au-delà de 5 % des dépenses du budget de fonctionnement. Avant d'atteindre cette limite le préfet nous a informé qu'il y avait des paliers de pourcentage de carence (majoration du prélèvement SRU) et des degrés. La majoration se situait entre 30 % et 100 %. Nous n'avons été taxés qu'à 31 %, c'est-à-dire au minimum. Parce que le préfet, la Métropole et les bailleurs sociaux, rencontrés en 2017, ont été absolument convaincus objectivement que la Ville avait pris les bonnes mesures et que ses spécificités ne lui permettaient pas d'atteindre l'objectif. La carence a été prononcée, c'est la loi. Mais nous sommes tout de même arrivés à convaincre la préfecture et la DDT (Division Départementale des Territoires) que nous devenions « bon élève », contrairement à ce qu'a annoncé Lyon Mag'. Mais cela ne signifie pas que nous devons faire les choses à tort et à travers. À ce propos, la discussion avec le préfet était intéressante puisqu'il a reconnu que la loi SRU ne devait pas mettre en péril l'équilibre d'une commune avec la construction, par exemple au centre de Sainte-Foy-lès-Lyon, de 500 logements parce qu'il y aurait un besoin. Cela irait à l'encontre de la loi SRU. Le constat est donc partagé d'une Ville qui ne peut que se renouveler sur elle-même parce qu'il n'y a pas de foncier disponible et pas d'étalement urbain possible avec 25 % de patrimoine communal inconstructible, la ceinture verte et les espaces verts que la Métropole et nous-mêmes souhaitons préserver. D'ailleurs la Métropole a bien rappelé au préfet que la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon avait pris les mesures qui s'imposaient au bon moment. Il y a donc une réalité physique qui empêche la construction de nouveaux logements ainsi qu'une réalité pavillonnaire qui suppose que, pour construire du logement collectif, la vente de deux ou trois maisons est nécessaire. Il y a aussi une réalité de recours sur certains dossiers et des risques de recours importants qui font que cela retarde aussi certaines constructions prévoyant 30 % de logement social, à partir de 800 m² de SHON. Voilà toute une série de points qui a conduit le préfet à être convaincu que nous n'étions pas dans une volonté de remettre en question la loi mais que nous étions pris dans une réalité de terrain et de spécificités fidésiennes dont il fallait tenir compte. La conclusion a été la notification d'une majoration à 31 % de prélèvement SRU. Cela correspond environ à une somme de 100 000 € prévue au budget.

Le problème est que même si nous faisons un inventaire du patrimoine communal et des possibilités qu'il y aurait de construire, cela resterait très limité. Donc la question de l'application de la loi SRU se pose de manière très objective et importante sur des territoires comme ceux de Sainte-Foy-lès-Lyon. Je vous rappelle que nous ne sommes pas les seuls concernés. Beaucoup de communes en France sont soumises aux mêmes difficultés. Il ne faut pas oublier que nous faisons partie des communes qui ont été les moins majorées parmi toutes celles qui ont été carencées. Mais la loi s'applique et nous avons eu cette majoration à cause de notre carence de logements.

M. PONTVIANNE : Madame le Maire, je vous remercie pour toutes ces précisions notamment pour les détails techniques et l'aspect financier qui est mis en exergue.

Vous disiez au début de votre intervention, que nous devions nous référer à nos dernières commissions municipales. Je comprends mais dans cette assemblée il n'y a pas que des gens initiés. Il y a 35 élus et le public qui n'a pas accès à nos commissions et qui doit avoir une information claire à ce sujet.

MME LE MAIRE : Vous avez raison mais ma remarque concernait seulement votre référence à l'article de Lyon Mag' et non pas à un travail entrepris en commission municipale.

M. PONTVIANNE : Au sujet de cette commission d'appel à projet qui a été lancée en juillet 2017, six mois sont passés. Je sais qu'au niveau de l'opposition madame LATHUILIÈRE en fait partie. Mais qu'en est-il véritablement ? Je n'en ai aucune idée et je n'ai rien vu pour l'instant.

MME LE MAIRE : Cette commission concerne l'ancien local du cinéma Mourguet. Nous n'avons eu aucune offre correspond au cahier des charges proposé. Nous allons donc relancer une consultation. Je vous rappelle que pour la vente de ce local une commission sera mise en place lorsque nous aurons des propositions correspondant au cahier des charges. De plus nous avons inscrit une spécificité sur ce site. Au sujet de votre proposition de transformation de ce site en logement social, il faut savoir que l'opération coûterait très cher même si nous ne vendions pas au prix du Domaine auquel nous sommes soumis, de toute façon, pour la vente de notre patrimoine. Sous couvert et par justification d'intérêt général, nous pourrions vendre moins cher et le logement social entre dans cette catégorie sauf que cela coûterait très cher pour une réhabilitation sans aucune place de parking et malheureusement actuellement toute construction immobilière est soumise à l'installation d'un parking. Nous pensions plutôt à l'installation d'une activité de santé/bien-être mais comme il n'y a aucune offre entrant dans le cahier des charges, nous n'avons pas jugé utile de nous réunir. Nous relançons donc la consultation en élargissant un peu l'offre d'activités.

MME BAZAILLE : Effectivement cet ancien local continue à faire l'objet de nombreuses visites. Beaucoup de personnes sont intéressées par ce site mais on s'aperçoit, à l'issue de ces visites, que les offres ne sont pas faites car il faut bien se rendre compte que nous avons affaire à un immeuble extrêmement compliqué du fait de sa situation et de sa structure. Il s'agit d'un site très contraint avec des appartements et des maisons tout autour. Aujourd'hui nous n'avons aucune offre qui pourrait être soumise à cette commission. Dès que nous aurons renouvelé cet appel et que nous aurons des offres suffisamment satisfaisantes, de notre point de vue, nous en débattons. C'est bien ce qui avait été annoncé lors de la commission spécifique.

MME LE MAIRE : Cela fait maintenant quelques mois que nous avons lancé cette consultation. Nous avons souhaité faire un appel à projets avec un cahier des charges car cela semblait logique pour un patrimoine communal. Il faudra peut-être modifier notre réflexion si, les mois passant, nous nous rendons compte qu'il n'y a aucune offre correspondant à ce cahier des charges. Nous verrons cela en temps voulu.

MME BAZAILLE : Je précise que j'ai demandé à ce qu'il y ait une nouvelle évaluation de la part du Domaine. Le prix qui est annoncé par ces services est de 300 000 € sur ce site mais je souhaite qu'il y ait une nouvelle évaluation tenant compte peut-être de l'évolution d'un marché et en tout cas de la structure-même du bâtiment.

M. VALENTINO : Je voulais aborder le problème du logement dans le cadre de la discussion sur notre programme pour l'année 2018. J'ai une remarque à faire. Cela fait des mois, voire même des années, que nous demandons qu'un point soit fait sur le patrimoine immobilier de la commune. Cela a été encore réclamé dans la dernière commission institutions et rien ne nous a été présenté. Certains pensaient que nous parlions de l'aqueduc, etc mais pas du tout. Ce qui nous intéresse c'est le patrimoine immobilier de la commune.

Compte tenu de la vitesse avec laquelle la ligne SRU se développe dans nos comptes, je me demande jusqu'où cela va aller. Quelles sont vos prévisions actuelles ? Avez-vous l'intention de nous tenir au courant, au fur et à mesure, de vos négociations avec la préfecture pour voir si un jour nous serons en déficit ou éventuellement pire que cela ?

MME LE MAIRE : La loi a été appliquée et nous sommes en carence parce que nous n'avons pas rempli l'objectif triennal. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure. Nous avons une inquiétude sur le pourcentage de carence qui allait être appliqué mais le préfet a majoré à 31 %. C'est qu'il a bien reconnu les spécificités de notre commune, c'est-à-dire que nous sommes dans une impasse en ce qui concerne la construction de logements. La nouvelle période triennale qui s'ouvre actuellement (2017-2018-2019) nous pose cruellement le problème de la carence future qui va s'installer. Le travail que nous effectuons avec la Préfecture et le PLU de la Métropole est de voir comment nous pourrions pallier cela, malgré cette situation qui ne pourra pas changer. Il nous faudra continuer à prouver à la Préfecture et à la Métropole que nous restons dans le cadre de la loi SRU et que nous mettons tout en œuvre pour la respecter. Nous pouvons avoir ensuite des avis divergents notamment sur le logement social et nous en discuterons en commission. Ce soir ce qui est en question, c'est l'application de la loi et notre obligation de la respecter mais nous ne pouvons pas le faire et de ce fait nous sommes en carence.

M. REPLUMAZ : J'ai plusieurs questions et commentaires à formuler préalablement au vote favorable que nous allons prononcer en tant qu'élus de Sainte Foy À Venir sur ce sujet. Je note une très faible participation communale de 1 978 € ce qui est presque anecdotique. Même si le prix est de 35 € par m² cela aurait pu être plus important et aurait permis de faire diminuer le loyer puisque c'est le but. Le montant est juste au-dessus de 5 € par m² et je pense que nous avons un retard tellement important sur la production de logement social qu'il faudrait peut-être encourager plus fortement les bailleurs sociaux à multiplier ce type d'opération par des subventions plus importantes. Effectivement cela implique de modifier les règles mais est-ce que ce n'est pas le moment de le faire puisque nous sommes carencés ? Ne faut-il pas revoir les règles de subventionnement et les règles d'urbanisme ? Nous sommes sur un plafond à 800 m² de surface de plancher et pourquoi ne pas descendre à 600 ou 500 m² ? D'autant plus que les locataires de ces logements sociaux correspondent à 70 % de la population fidésienne. Quelque part il n'y a pas un risque majeur...

MME LE MAIRE : Vos chiffres ne s'appliquent pas localement. Il s'agit de 70 % de la population de l'agglomération et non pas de la population fidésienne. Attention à la manière dont on utilise les pourcentages.

M. REPLUMAZ : D'accord. Ce montant de subvention va venir en diminution du prélèvement SRU qui sera de 440 000 € en 2018 (1 978 € comparés à 440 000 €, nous sommes loin du compte). Ne faudrait-il pas favoriser les bailleurs sociaux à l'investissement dans des acquisitions-améliorations du patrimoine existant voire de reconstruction ? Cela implique également de revoir d'autres règles et peut-être de définir une politique réelle de réserve foncière. Il ne faut pas oublier que la loi SRU date de l'an 2000, nous avons donc 20 ans de retard. Est-ce qu'aujourd'hui nous ne payons pas les conséquences d'une politique qui a été menée pendant une quinzaine d'années préalablement et pas forcément sous votre mandat, madame le Maire ? Même si la loi est raisonnable, les charges du logement PLAI s'élèvent tout de même à 172,66 € par mois et cela va peser fortement sur ces locataires qui, du fait de ce produit PLAI, seront sans doute en difficulté sociale. Ne l'oublions pas.

MME LE MAIRE : Il s'agit de plafonds et de charges.

M. GILLET : Pour les logements vacants du patrimoine de la commune, en commission aménagement du territoire, madame COSSON avait demandé à plusieurs reprises la liste des appartements vacants ou occupés et propriétés de la commune. Cette liste a été jointe au compte rendu de la dernière commission aménagement du territoire et comprend tout le patrimoine bâti de la commune.

À propos de la nouvelle période triennale 2017-2018-2019, je pense qu'il s'agit plutôt d'une période de deux ans parce que l'année 2018 est caduque puisque nous sommes en pleine révision du PLU-H et que pour cela on sursoit à statuer sur les permis actuels. C'est-à-dire que les permis de construire doivent être compatibles avec le futur PLU-H et pour cela il faut qu'il soit voté. Pour l'instant il n'y a aucun permis de construire qui sera décidé jusqu'au vote du budget. Le montant de 35 € au m² n'est pas fixé par nous mais par la Métropole. En général il y a parité lorsqu'il s'agit de travaux de rénovation avec la Métropole et c'est cette dernière qui nous fixe les tarifs.

Au sujet des 800 m² de SHON, vous devez bien connaître le problème puisque vous êtes architecte. Si nous diminuons les mètres carrés nous risquons d'avoir des structures différentes et ne devoir construire que du logement social car, à moins de 800 m² économiquement, un bâtiment est difficilement viable. Lorsque l'on voit le prix du foncier communal, nous devrions construire des immeubles de petits volumes et avec 30 % de logements sociaux, cela signifie que les logements privés seraient à des prix très élevés. C'est donc très compliqué. Vous dites que le montant d'attribution de subvention de 1 978 € n'est pas très élevé mais il est cumulé avec d'autres dossiers qui ont été traités dans le courant de l'année.

Vous dites que l'on paye la politique de ces 20 dernières années, c'est un peu vrai. Mais il y a deux quartiers de Sainte-Foy-lès-Lyon dont il faut parler : les Hauts du Bois et les Provinces. Ces derniers ne comprenaient que des logements sociaux il y a 15 et 25 ans. Un accès à la propriété a été proposé aux locataires de ces quartiers. Nous pensons, politiquement, que cela était une bonne chose car ces personnes qui ont été longtemps locataires dans ces bâtiments ont pu devenir propriétaires, quel que soit leur âge. Nous avons perdu des logements sociaux mais je pense que nous sommes allés dans le bon sens avec ces bailleurs sociaux qui ont permis à des familles de conditions modestes de devenir propriétaires de leur logement.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention de 1 978 € à la Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration en PLA-I du logement décrit ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

2 – TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN – ESPACES VERTS ET TERRAINS SPORTIFS – AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE ET DE SIGNER LE MARCHÉ

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, explique qu'en avril 2016, la Ville a conclu un marché à bons de commande concernant les « Travaux neufs – Travaux d'entretien – Travaux d'élagage et d'abattage des arbres – en espaces verts et terrains sportifs », avec un montant maximum annuel de 150 000,00 € H.T. Ce marché arrive à échéance au 1^{er} avril 2018 et ne sera pas renouvelé.

Il convient en effet d'adapter le montant annuel du marché aux besoins de la collectivité et d'étendre son périmètre à de nouvelles prestations, afin de faciliter et d'accélérer la réalisation des projets municipaux. Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien des espaces verts, d'aménagement paysager et d'entretien des terrains de sport.

Bien que les prestations concernées soient dénommées « travaux », elles ne sont pas majoritairement constituées de prestations de travaux au sens de l'article 5 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique (NOR : EINM1608130V). Il s'agit dès lors d'un marché public de services, nécessitant une délibération du conseil municipal.

La procédure de consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 25, 67, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le marché public prendra la forme d'accord-cadres à bons de commande mono-attributaires. Il est alloué de la manière suivante :

- lot n°1 « travaux neufs et d'entretien des espaces verts et des terrains sportifs » ;
- lot n°2 « travaux de taille et d'entretien des arbres ».

Les besoins de l'unité Espaces verts, en matière d'investissement notamment, étant soumis à d'importantes variations annuelles, les montants minimums et maximums annuels sont fixés comme suit :

- lot n°1 : 50 000,00 € H.T. minimum et 500 000,00 € H.T. maximum ;
- lot n°2 : 3 000,00 € H.T. minimum et 30 000,00 € H.T. maximum.

Le marché public sera conclu pour une période d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit trois fois pour une période identique d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

En vertu de l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à engager la procédure de consultation visant au renouvellement des marchés de travaux neufs et d'entretien des espaces verts et terrains sportifs de la Ville ;
- autoriser Madame le Maire, après attribution du marché par la commission d'appel d'offres de la Ville, à signer ledit contrat.

M. PONTVIANNE : Je fais une remarque sur la forme. Ne pourrait-on pas envisager cette démarche à travers une délégation de pouvoirs pour madame le Maire ?

M. ROIRE : Non. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert car nous sommes au-dessus du seuil des prestations de services.

M. PONTVIANNE : Monsieur BARRELLON, je suppose que nous devons travailler avec une entreprise ?

M. BARRELLON : Nous devons travailler avec plusieurs entreprises. Je peux vous donner des détails sur ce marché qui a été recalibré car il est passé de 150 000 € à 500 000 € maximum. Ce marché a été calibré un peu juste compte tenu des travaux d'entretien qui s'annoncent. Il y a le recalibrage d'un bassin de rétention au droit de CALICEO à Sainte-Barbe pour un montant de 145 000 €, le captage de source et maintenance d'un bassin à la Bachasse pour un montant de 80 000 €, la sécurisation d'un mur de soutènement au Fort pour 55 000 €, l'aménagement du parc du Brûlet pour 44 000 €, les aires de jeux d'enfants pour 30 000 €. Nous en sommes déjà à un montant de 354 000 €. Nous nous adressons ici à des entreprises de maçonnerie, de captage de source, etc, en fonction des travaux que nous avons à effectuer.

M. PONTVIANNE : Est-ce que nous pouvons compter sur des subventions de la Métropole, de la Région et de l'État ?

M. BARRELLON : Pour les travaux importants : bassin de rétention et mur de soutènement, il n'y a pas de subvention. Il s'agit d'une demande de la Métropole qui ne prévoit pas de subvention.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions),

- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de consultation visant au renouvellement des marchés de travaux neufs et d'entretien tels que décrits ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire, après attribution du marché par la commission d'appel d'offres de la Ville, à signer ledit contrat.

3 – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES – PROJET NATURE 2017-2018

M. GILLET, Adjoint au Maire, Les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière, aux côtés de la Métropole, se sont engagées dans les démarches Espace Naturel Sensible et Projet Nature pour maintenir et valoriser les espaces naturels du site de l'Yzeron aval.

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon est mandataire et maître d'ouvrage délégué du programme Projet Nature.

Afin de poursuivre sa démarche de sensibilisation, la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon souhaite confier à des spécialistes de l'animation et de la pédagogie, une mission de sensibilisation et d'éducation. Cette mission a pour objectifs principaux de faire connaître le site et sensibiliser les publics aux richesses naturelles du site de l'Yzeron aval. Ces animations pédagogiques sont une action prioritaire dont le budget prévisionnel de 2014 était de 20 000€, celui de 2015 de 25 000€, celui de 2016 de 23 000 € et celui de 2017 de 21 000 €.

Un appel à projets a été lancé en 2017 pour que des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire assurent cette mission. Sept associations ont été retenues par le Comité de Pilotage du Projet Nature sur la base des thèmes proposés et du public ciblé :

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- La Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- ARTHROPOLOGIA
- Cueille et Croque
- OIKOS
- Des Espèces Parmi'Lyon

L'association Des Espèces Parmi'Lyon a plus particulièrement été ciblée pour intervenir lors d'événements Grand Public. Dans ce cadre, la subvention à cette association d'un montant de 500€ a déjà été votée en conseil municipal du 6 juillet 2017 pour une intervention lors des journées européennes du patrimoine en septembre dernier.

Pour les six autres associations, un catalogue d'animations a été réalisé avec une diversité de thèmes et de publics (maternelles, élémentaires, collèges, centres sociaux et conseil municipal des enfants, publics spécifiques et grand public). Le catalogue a été envoyé aux structures concernées et un forum de présentation a été organisé le 21 septembre 2017.

En fonction des choix des structures, les associations se sont vues répartir un nombre d'animations à effectuer.

Afin de formaliser le partenariat de la Ville avec chacune des associations, une convention sera signée entre la Ville et chaque association, fixant le montant de la subvention allouée à chacune en fonction du nombre d'animations. La convention précise notamment que le versement de la subvention sera crédité au compte de l'Association (RIB joint en annexe) selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes:

- 50 % du montant total du nombre d'animations réservées en début d'année scolaire, sur attestation de commencement des actions,
- Le solde à la fin du programme d'animations sur présentation des justificatifs et du bilan.

Ce montant est ré-estimé chaque année en fonction du nombre d'animation commandé et est ajusté selon les reports, annulations ou demandes supplémentaires qui auront pu avoir lieu tout au long de l'année scolaire, et qui auront fait varier le nombre d'animations, et donc le montant dû à l'association. Ces ajustements sont réalisés dans le cadre d'avenants.

Les montants des subventions par association prévus pour l'année scolaire 2017-2018 sont les suivants, sachant que 250 euros sont attribués par animation et 250 euros pour la participation au Forum de lancement du programme :

- LPO : 6000 € (pour 23 animations et la participation au Forum)
- FRAPNA : 3250 € (pour 12 animations et la participation au Forum)
- Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 2500 € (pour 9 animations et la participation au forum)
- ARTHROPOLOGIA : 4000 € (pour 15 animations et la participation au Forum)
- Cueille et Croque : 3250 € (pour 12 animations et la participation au Forum)
- OIKOS : 250 € (pour uniquement la participation au Forum)
- Des Espèces Parmi'Lyons : 500 € (pour 2 animations)

Soit 19 750 € sur les 21 000 € prévus.

La Ville sollicitera le remboursement auprès de la Métropole qui finance le Projet Nature.

Compte tenu de l'intérêt général de cette action, prévue au programme du Projet Nature, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Vu les conventions annexées :

- approuver le principe de l'attribution d'une subvention de 6000 € à la LPO, de 3250 € à la FRAPNA, de 2500 € à la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, de 4000 € à ARTHROPOLOGIA, de 3250 € à Cueille et Croque, et de 250 € à OIKOS,
- autoriser madame le Maire à signer les conventions ci-annexées avec chacune des associations,
- prélever le montant de ces subventions sur le compte 4581.

M. GILLET : Nous avons rencontré un problème avec l'Éducation Nationale parce que nos dossiers de présentation arrivaient trop tard pour être inscrits dans les impacts sur les actions pédagogiques annuelles ou dans les dossiers uniques. Nous avons donc avancé le forum. Donc cette année le forum aura lieu le 27 mars pour la rentrée 2018-2019. Du fait de ce cheminement administratif nous devrions avoir encore plus d'écoles participantes.

MME MOUSSA : Je précise que ce forum a lieu le 27 ou le 28 mars 2018. Le 22 mars une personne viendra présenter tous ces projets lors d'une réunion avec l'ensemble des directeurs de la circonscription. Une invitation sera transmise bientôt afin que tout le monde puisse participer et que les enseignants soient également présents pour prendre des renseignements sur les différents stand lors du forum.

M. GILLET : Notre assistant à maître d'ouvrage est l'Office National des Forêts et le responsable de cet office qui est basé à Saint-Étienne viendra exposer aux directeurs d'écoles tous les projets des différentes associations.

MME VERDIER : Je voudrais saluer ce Projet Nature qui a le mérite d'allier éducation et développement durable. Concernant la répartition des actions sur les trois communes concernées, peut-on la juger équitable ? Vraisemblablement Sainte-Foy-lès-Lyon est un peu pilote par rapport à ce projet. Je voudrais savoir comment les autres communes en bénéficient ? Ces projets ne concernent pas seulement les écoles et les élèves mais aussi le grand public. Est-ce que cela signifie que cette action de Projet Nature touche également les habitants de ces trois communes ? De quelle manière se fait la communication autour de la journée du 27 mars 2018 ?

M. GILLET : Non. Ce n'est pas équitable parce que la géographie et ce Projet Nature restent orientés ainsi. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, la grande force de Sainte-Foy-lès-Lyon est sa ceinture verte et nous en sommes très fiers. La ville de la Mulatière possède une verdure qui est privée et non municipale donc il est difficile de mettre cela en place sur ce territoire. De plus le conseiller pédagogique est différent de celui de notre commune puisque nous ne sommes pas sur la même circonscription. Ce qui n'est pas le cas avec Oullins. Je pense que l'année prochaine, il y aura beaucoup plus de demandes de la part d'Oullins et de notre commune. La ville de la Mulatière est toujours invitée aux réunions et la Métropole incite cette commune à participer mais cela reste compliqué par rapport à ce que je viens de vous expliquer.

MME VERDIER : Je souhaitais savoir si les élèves des deux autres communes pouvaient en profiter, même avec un déplacement éventuel ?

M. GILLET : C'est vrai, il y a le problème du déplacement. Vous demandez si ce projet s'adressera au grand public ? Oui, il s'agit d'une volonté de la Métropole. Le vice-président en charge du développement durable souhaite que ce projet soit ouvert aux familles, aux collèges et lycées. Ce sera le cas l'année prochaine si le budget n'est pas pris en totalité. L'association Espèces Parmi'Lyons voulait installer des zones de sensibilisation avec des CIL (Comité d'Intérêt Local). C'est-à-dire qu'ils choisissent un quartier, par exemple, Chantegrillet/La Plaine et ils répertorient toute la faune du quartier en association avec le CIL et les habitants. C'est quelque chose que nous mettront certainement en place l'année prochaine.

MME VERDIER : Il y a beaucoup d'associations nationales qui sont citées comme partenaires mais est-ce que l'AGUPE participe ou pas ?

M. GILLET : L'AGUPE entretient un lien étroit avec ces associations. Nous travaillons avec eux sur ce projet mais par éthique personnelle, l'AGUPE ne souhaite pas être subventionnée. Au début nous avons voulu la missionner sur d'autres projets, ce qui l'intéressait (arbres remarquables, parcours piétonniers les reliant, inventaires participatifs faune ou flore...). Mais la Métropole voulait qu'une convention soit signée ce qu'elle ne souhaite pas car elle veut rester indépendante et ne pas entrer dans un système où elle serait trop liée à la commune. Mais les rencontres se font régulièrement entre cette association et notre commune.

MME LE MAIRE : Je précise qu'il y a tout de même 10 classes sur 3 écoles d'Oullins qui vont bénéficier de ces animations.

MME MOUSSA : La réunion avec les directeurs de circonscription et l'inspecteur d'Académie aura lieu le 20 mars et la réunion de présentation des projets aux enseignants et aux directeurs aura lieu le 22 mars.

Je confirme que la ville d'Oullins participe bien à ce Projet Nature. Pour ce prochain forum je précise que certains projets auront lieu sur les sites locaux et parfois ils se feront sur d'autres sites, il y aura donc des déplacements ; c'est un projet global que les écoles doivent monter. Les Fidésiens se déplacent également ailleurs que sur notre territoire et je pense que la Mulatière pourrait très bien participer à certains projets.

M. GILLET : J'ajoute qu'il n'y a qu'une convention jointe à ce rapport pour une question d'économie de papier mais bien entendu, il y a une convention par association.

MME LATHUILIÈRE : Nous sommes dans le cadre de l'Agenda international 2030 pour les 17 objectifs du développement durable de l'ONU et ils se déclinent, au niveau européen et français. En France nous sommes sous la circulaire de 2015 qui promeut la généralisation de l'éducation au développement durable. Cela passe par la valorisation des projets et du développement durable conduits par les écoles et par une labellisation E3D (Établissement en Démarche Développement Durable). Cela concerne les écoles, les collèges et les lycées. Les collèges et les lycées sont labellisés depuis 2013 et les écoles depuis 2017. Sur la Métropole nous avons 12 écoles labellisées et à Sainte-Foy-lès-Lyon, il y a eu pour un certain temps, des éco-écoles mais plus aujourd'hui. De plus il n'y a pas d'école en demande de labellisation pourtant je pense qu'il faudrait y réfléchir parce que dorénavant la Métropole ne financera plus les écoles ne s'engageant pas plus loin que sur un choix d'actions lié à un Projet Nature. Il faut avoir cela en tête. Lors de l'évaluation de l'Agenda 21, l'an dernier, nous avons modifié cette action où l'on disait que la commune accompagnait les projets des écoles. Comme il n'y avait pas de projets globaux au niveau des écoles, on avait modifié cet article en disant qu'il fallait impulser. Je pense que maintenant nous sommes à l'heure de l'impulsion nécessaire et qu'il faut penser à la labellisation de ces écoles. L'école n'est pas un fronton à décorer, il s'agit vraiment d'un engagement d'équipe sur des projets approfondis avec le personnel technique et tous les partenaires associatifs.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de l'attribution d'une subvention de 6 000 € à la LPO, de 3 250 € à la FRAPNA, de 2 500 € à la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, de 4 000 € à ARTHROPOLOGIA, de 3 250 € à Cueille et Croque et de 250 € à OIKOS,

- AUTORISE madame le Maire à signer les conventions ci-annexées avec chacune des associations.

Le montant de ces subventions sera prélevé sur le compte 4581.

P. J. : 6 conventions annexées en fin de procès-verbal

4 – PARTICIPATION INTERCOMMUNALE – TARIFS ANNÉE 2017-2018

Mme MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que l'article L 212-8 du Code de l'Education modifié par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005, prévoit que lorsque les écoles pré-élémentaires ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Chaque année, plusieurs communes de l'ouest lyonnais définissent le montant de la participation à retenir, en remboursement des frais scolaires engagés par élève dans leur secteur.

Pour l'année 2017-2018, cette participation a été fixée par ces communes, lors d'une réunion qui s'est tenue le 29 novembre 2017, à :

- 518 € pour les enfants accueillis en pré-élémentaire (508 € pour l'année 2016-2017)
- 259 € pour les enfants accueillis en élémentaire (254 € pour l'année 2016-2017)

Ce montant pourra être porté à 259 € pour les enfants de pré-élémentaire et 129 € pour les enfants d'élémentaire en cas de garde alternée sur deux communes différentes et sous réserve d'un accord préalable entre communes sur cette répartition.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs de participation ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre les communes qui acceptent la contribution et la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs de participation tels qu'indiqués ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre les communes qui acceptent la contribution et la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

5 – PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DU CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

Mme MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que l'ordonnance n°452407 du 18 octobre 1945 relative à la santé des enfants d'âge scolaire a institué les Centres Médico Scolaires (C.M.S.), dont la création est rendue obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Les Centres Médico Scolaires organisent les visites médicales des élèves d'une zone géographique donnée, regroupant ainsi plusieurs établissements du premier et second degré publics. Leur vocation est de permettre aux enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire de mieux vivre leur scolarité.

Le décret n° 462698 du 26 novembre 1946 a précisé que les communes de plus de 5 000 habitants devaient mettre les locaux nécessaires à la disposition du service de santé scolaire.

Pour le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon, des locaux étaient mis à disposition du Centre Médico Scolaire au sein du groupe scolaire Châtelain jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

A la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône (D.S.D.E.N.), qui a engagé une procédure de regroupement des centres, la commune de Craponne a accepté de mettre à disposition des locaux afin d'assurer un service de santé scolaire intercommunal à compter de la rentrée 2016-2017.

En accord avec les services de la Préfecture du Rhône, le périmètre d'intervention du C.M.S. situé à Craponne connaît donc une évolution. Il couvre les communes de Brindas, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionay, Sainte-Consorce, Sainte-Foy-lès-Lyon et Vaugneray. A la rentrée 2017, les communes de Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile ont également rejoint ce périmètre intercommunal.

Afin de définir les droits et obligations de chaque partie, une convention entre la commune de Craponne et l'Académie de Lyon a été établie. Par ailleurs, afin de répartir équitablement les dépenses liées au fonctionnement du Centre, une convention doit être formalisée entre la commune d'accueil et chacune des autres communes concernées.

Une répartition des frais de fonctionnement est proposée au prorata du nombre d'élèves de 5 ans et plus des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat.

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'électricité, gaz, eau, téléphonie, les fournitures administratives (telles que papeterie, consommables informatiques, les frais d'affranchissement du courrier) et les charges de personnel liées à l'entretien des locaux.

Une répartition des coûts au prorata du nombre d'enfants de plus de 5 ans scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de chaque commune, publiques et privées sous contrat, sera ainsi établie chaque année scolaire.

Le montant du coût total pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 2 268,51 € pour 5 274 élèves. La part de Sainte-Foy-lès-Lyon est égale à 629,74 € pour 1 464 élèves (de plus de 5 ans des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les termes de la convention entre la Ville de Craponne et la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- accepter le versement de la participation de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, d'un montant de 629,74 € à la Ville de Craponne qui sera inscrite au budget, compte 62875.

MME VERDIER : Je voudrais rappeler l'importance de la médecine publique préventive pour les enfants dans le cadre de l'école car on l'oublie parfois. S'il n'existe pas actuellement, je pense qu'un bilan de fonctionnement, une fois par an, serait intéressant à l'occasion de la commission générations et action sociale. Étant donné qu'il y a un nombre croissant de communes qui se regroupent pour proposer ce service, lors de l'évolution de ce centre médico scolaire (CMS), il faudra s'assurer que cela ne va pas altérer ce suivi préventif au regard des moyens attribués. À ce sujet j'aimerais avoir l'avis de madame MOUSSA.

MME MOUSSA : Effectivement le regroupement semble important. Je précise tout de même que les médecins scolaires se déplacent toujours dans les écoles. Il n'y a pas de déplacement supplémentaire pour les Fidésiens sauf en cas de rendez-vous exceptionnel qui se ferait d'ailleurs en présence des équipes éducatives. Dans la très grande majorité des cas, les rendez-vous se font sur place dans les écoles. Il peut y avoir des rendez-vous à Craponne mais cela reste exceptionnel et nous n'avons pas d'information à ce sujet. Cela reste complètement individuel avec des problèmes très spécifiques parce qu'il faut tenir compte du secret médical. Pour les écoles nous avons des informations partielles puisque nous sommes également sous couvert du secret médical et si cela ne concerne pas le temps périscolaire et exclusivement éducatif, nous ne sommes pas consultés ni informés. Mais il faut noter que les médecins scolaires se déplacent sur des secteurs très étendus et pour un nombre d'enfants très important. Cette année, nous l'avons noté dans le compte rendu de la commission, nous avons eu beaucoup de difficulté pour la signature des protocoles d'accueil individualisé des enfants (PAI). Beaucoup de PAI se sont faits par courrier et par mail. Les médecins n'ont pas rencontré les parents et les enfants ; c'était très compliqué cette année. Donc on ne peut que regretter cette diminution du nombre de médecins scolaires (écoles, collèges et lycées).

MME VERDIER : Cette diminution de médecins de la médecine préventive scolaire ne vous paraît en relation étroite avec le nombre de communes qui devient croissant ?

MME MOUSSA : Cela ne correspond pas tout à fait aux mêmes secteurs et ne couvre pas les secteurs du CMS. C'est bien plus complexe. Il faut savoir que le nombre de CMS a été réduit pour des raisons économiques et que les médecins ne s'occupent pas des mêmes secteurs. C'est très complexe. Nous avons deux médecins scolaires sur notre commune qui exercent depuis plus de 15 ans mais actuellement ils sont obligés de couvrir de plus en plus d'établissements et de communes.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de la convention entre la Ville de Craponne et la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-jointe,

- ACCEPTE le versement de la participation de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, d'un montant de 629,74 € à la Ville de Craponne.

La somme sera inscrite au budget, compte 62875.

P.J. : 1 convention annexée en fin de procès-verbal

6 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX FIDÉSIENS – MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Mme GIORDANO, Adjointe au Maire, rappelle que l'association des Centres Sociaux Fidésiens s'est engagée avec la Ville dans la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) dans le cadre du Projet Educatif de Territoire. Par délibération du 26 juin 2014, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention d'objectifs précisant les modalités de ce partenariat.

Pour mémoire, il est prévu que « la Ville contribue financièrement à la réalisation de ce projet par le versement d'une subvention de base de 72 000 €. Pour tenir compte de l'annualité budgétaire, cette subvention est revue chaque année. » (article 3.1 de la convention).

Pour tenir compte des frais engagés pour la mise en œuvre des T.A.P. sur les sites scolaires de la Gravière et du Centre pour l'année scolaire 2016-2017, et vu la demande et les éléments transmis par l'association, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 22 113 € et de modifier par conséquent l'article 3.1 par avenant à la convention du 09 juillet 2014.

Le conseil municipal est appelé à en délibérer et à :

- accepter les termes de l'avenant à la convention avec l'association des Centres Sociaux Fidésiens,
- autoriser Madame le Maire à signer cet avenant,
- accepter le versement d'une subvention complémentaire de 22 113 €, qui sera inscrite au budget compte 657.

MME VERDIER : Je trouve que c'est un point intéressant notamment par rapport à l'arrêt des temps d'activités périscolaires. Je voudrais savoir si cet avenant met fin à la convention du 9 juillet 2014 ?

MME MOUSSA : Cet avenant 2016-2017, concerne le montage de la subvention et non pas la fin de la convention du 9 juillet 2014. Nous n'avons pas encore étudié la partie 2017 (janvier à septembre 2017) ; il y aura donc un autre avenant pour cette deuxième phase, si nous en avons besoin. Nous attendons de voir les comptes des Centres Sociaux Fidésiens.

MME VERDIER : Le fait que les TAP n'existent plus permettrait-il de ventiler une subvention sur d'autres actions de type CLSH ou autre ? Ou est-ce qu'il est encore trop tôt pour le prévoir ?

MME LE MAIRE : La fin des TAP est un arrêt des dépenses qui ne sont donc plus inscrites au budget. Au niveau extra scolaire, ce que nous décidons de réaliser est un autre projet. Il ne s'agit pas de se dire qu'après les TAP on peut redéployer les sommes qui leur étaient attribuées sur autre chose. Ce sont deux projets différents. Il y a une décision d'arrêt du service des TAP et maintenant nous sommes en train de travailler sur la forme d'un accueil extra scolaire à partir d'un diagnostic de territoire. Suite à la décision d'arrêter les TAP en juillet 2017, nous avons donc permis aux parents d'avoir accès à un service le mercredi matin avec, notamment : l'ouverture de places supplémentaires à l'École Municipale des Sports qui n'ouvrait auparavant que l'après-midi, les Centres Sociaux Fidésiens qui ont pu ouvrir à nouveau le centre de loisirs le matin et les activités sur le site du Neyrard.

Ces activités ont été mises en place de manière très rapide. Il est temps maintenant, après quelques mois, de faire un bilan et de travailler à nouveau sur une offre extra scolaire sur le territoire. Elle doit tenir compte de l'ensemble de l'existant en matière d'activités offertes par la Ville, les associations, les clubs sportifs, la culture, etc.

Mais il ne faut pas tout mélanger, il ne s'agit pas aujourd'hui de demander à des clubs sportifs de prendre en charge des enfants le mercredi matin. La réflexion que nous devons mener doit se faire sur la création d'un accueil généralisé (ex. : centre aéré, centre de loisirs). C'est le travail qui est

mené actuellement avec les Centres Sociaux Fidésiens puisqu'ils gèrent un établissement de ce type à la Ferme des Razes et qu'ils sont les partenaires naturels de la Ville. Il faut tenir compte de la CAF, un des premiers partenaires financiers, puisque l'objectif est d'avoir des financements de sa part et d'entrer dans une politique de l'enfance. Lorsque nous avons pris la décision de ne plus appliquer la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle avait été proposée en 2013, avec 4,5 jours d'école par semaine et que nous sommes revenus à la semaine de 4 jours, nous avons clairement annoncé que nous gardions un Projet Educatif de Territoire (PEDT). Il était important de garder ce projet et cette offre extra scolaire est obligée d'être pensée avec l'ensemble des partenaires (sportifs, culturels, etc) afin de pouvoir monter un projet éducatif cohérent.

MME CAMINALE : En tant que mère et usager des Centres Sociaux Fidésiens, je voulais tout de même saluer l'investissement de l'ensemble de l'équipe des centres sociaux qui a su rebondir et travailler énormément afin de proposer des solutions de remplacement aux parents le mercredi matin et cela dans des délais très contraints.

À propos du centre de loisirs de la Ferme des Razes, je crois qu'il a été déplacé à l'école de la Gravière et je voudrais savoir pourquoi et à quoi est dédié maintenant ce bâtiment ?

MME LE MAIRE : Vous avez raison de souligner le travail réalisé par les centres sociaux et je voudrais souligner également le partenariat constant de la Ville avec cette association qui a vu ses subventions augmenter au fil des années. Nous soutenons de manière très importante les centres sociaux. Nous aurons bientôt le vote des subventions et nous pourrons vous donner exactement le chiffre qui leur sera attribué pour 2018. C'est l'association la plus subventionnée de la Ville. Nous suivons tous les projets, nous continuons et nous ne diminuerons pas la subvention allouée parce qu'un travail de qualité est mené par les équipes et les bénévoles mais aussi parce que c'est un acteur incontournable de proximité sur le territoire. Cette mission sociale de proximité est essentielle pour les quartiers et les centres sociaux la remplissent. À ce titre, il est tout à fait logique que la Ville les suive et c'est ce que nous avons fait pour les nouveaux projets depuis 2014.

MME MOUSSA : Les crèches de Cuzieu étant en travaux, elles ont été déplacées à la Ferme des Razes et le centre de loisirs a été transporté en grande partie à l'école maternelle de la Gravière et le reste à l'école élémentaire de la Gravière. Dès que les travaux seront terminés chacun réintégrera ses locaux.

MME CAMINALE : Je voudrais savoir également si vous avez pu travailler sur le problème des sanitaires à la Ferme des Razes. Dans les toilettes, il n'y a aucun cloisonnement et il y avait eu un épisode de salmonellose il y a environ deux ans . D'ailleurs il y avait eu des recommandations de l'inspecteur sanitaire demandant de prévoir des cloisons par hygiène. Je pense également que pour l'intimité des enfants, c'est important.

MME MOUSSA : Au moment de l'installation des crèches de Cuzieu dans les locaux du centre de loisirs, il y a eu des inspections en amont. Je ne sais pas si cela a été fait mais en tous cas dans nos toilettes de maternelles nous prévoyons systématiquement des cloisons (pour les élémentaires, ce sont des wc fermés). Donc pour les maternelles cela peut s'installer rapidement. Si cela n'a pas encore été fait, nous l'envisagerons au moment des déménagements.

MME CAMINALE : Cela évitera également la propagation des mauvaises odeurs dans le couloir d'accès aux salles.

MME MOUSSA : Les problèmes d'odeur ne sont pas spécialement dûs au fait qu'il n'y ait pas de cloisons mais ils viennent plutôt des canalisations.

MME LE MAIRE : Il est vrai que nous avons eu également d'importants problèmes de canalisation sur ce site.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE les termes de l'avenant à la convention avec l'association des Centres Sociaux Fidésiens,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant,

- ACCEPTE le versement d'une subvention complémentaire de 22 113 €.

La somme sera inscrite au budget, compte 657.

P. J. : 1 avenant annexé en fin de procès-verbal

7 – BUDGET PRIMITIF 2018 - VILLE

MME LE MAIRE : Nous accueillons monsieur DECUQ, Directeur financier de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon qui va nous accompagner ce soir pour la présentation de ce budget primitif et qui nous accompagne toute l'année pour nos décisions politiques et financières.

Madame le Maire explique que le budget primitif (BP) 2018, en fonctionnement comme en investissement, sera voté par nature au niveau du chapitre, avec certains crédits d'équipement ventilés par opération et une répartition croisée des crédits par fonction, conformément aux dispositions de la délibération du 14 septembre 1995. Il est complété par un budget annexe « lotissement Sainte-Barbe », qui fait l'objet d'un rapport distinct.

Ce budget s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire du 20 décembre 2017, lequel mettait en évidence le respect de la trajectoire financière fixée pour le mandat ainsi que les effets du plan d'économies mis en place en 2014, qui a permis, sans recourir au levier fiscal, de faire face à la réduction sans précédent des ressources communales, de redresser l'épargne brute et de maintenir durablement un niveau d'interventions adapté aux besoins du territoire et de ses habitants. Ce volontarisme permet à la municipalité de poursuivre la modernisation du service public municipal et de mener à bien son programme d'investissements.

Ainsi, conformément aux orientations présentées, le budget 2018 repose sur une stabilisation des dépenses courantes, une hausse de l'autofinancement communal et un programme d'équipement d'un montant de près de 8 M€. Les crédits proposés alimenteront notamment les actions suivantes, qui s'ajoutent à toutes celles menées par la municipalité qui ne se traduisent pas par la mobilisation de financements budgétaires :

* Renforcer la proximité avec les Fidésiens et moderniser le service public municipal

- Poursuite du programme de réhabilitation et de modernisation des bâtiments publics, dont ceux de l'Hôtel de Ville et des Groupes scolaires La Plaine et Chatelain.
- Modernisation des services municipaux dans le cadre du projet « la mairie de demain » : développement des usages numériques, simplification des démarches administratives, renforcement de l'information municipale, centralisation de l'accueil, création d'un guichet unique pour les familles, réorganisation des services pour une prise en charge plus globale et concertée des besoins.
- Modernisation des équipements de proximité : réhabilitation des crèches de Cuzieu, réfection de la toiture et des sanitaires de l'école du Centre, création d'un espace de recueillement au cimetière municipal, réfection du City stade Paul Fabre et des courts de tennis municipaux, démarrage des études de rénovation du gymnase Barlet, mise en accessibilité de la bibliothèque et de la MJC, achèvement de la réhabilitation de la Résidence pour personnes âgées *Le Clos Beausoleil*.

* Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

- Renforcement des moyens de la police municipale : armement, modernisation des équipements et des outils de travail, renforcement de la présence policière dans les quartiers.
- Poursuite des études relatives au déploiement de la vidéo-protection.

* Améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants

- Amélioration du cadre de vie : protection et extension des espaces naturels sensibles dans le cadre du projet Nature, poursuite des travaux de sécurisation de la balme des Santons et études relatives à celle de Taffignon, sécurisation et requalification paysagère des berges de l'Yzeron, poursuite du réaménagement paysager du parc du Brûlet, mise en valeur des parcs, jardins et entrées de Ville, enfouissement des réseaux d'éclairage public.
- Développement du bien-être et de la santé : accueil de la Clinique de soins de suite, installation de nouveaux professionnels de santé dans les anciens locaux de la poste Chavril, 2ème édition du Raid sportif.

* Maintenir un fort niveau de service en direction de l'enfance et de la vie scolaire

- Maintien du niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière.
- Modernisation et sécurisation des équipements : regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet, études relatives à celles des Provinces, réfection de l'école du Centre, poursuite du plan de sécurisation des établissements et du plan d'équipement numérique des écoles, avec notamment le déploiement de nouveaux tableaux interactifs.

* Développer le commerce et l'économie locale, soutenir l'emploi

- Poursuite de l'intervention municipale auprès des acteurs institutionnels, des entreprises et des associations pour dynamiser le commerce et l'emploi dans les quartiers, animer la bourse aux locaux, favoriser le déploiement de la fibre optique et développer la signalétique commerciale sur le territoire.

* Accroître le rayonnement culturel de la commune

- Diffusion culturelle : 4ème édition de la saison culturelle et mise en place d'une billetterie en ligne, 4ème édition du festival BD, soutien au festival *Caravane des cinémas d'Afrique*, poursuite des événements culturels portés par le Conservatoire de musique et de danse et la Bibliothèque.
- Modernisation des équipements culturels : mise en accessibilité de la bibliothèque et réaménagement du hall d'accueil.

* Restaurer et préserver des éléments remarquables du patrimoine public communal

- Démarrage de la 1ère tranche des travaux de restauration de l'église du Centre, portant sur les façades et la mise en accessibilité.
- Mise en sécurité des soutènements du pont-siphon de l'Aqueduc du Gier.

* Soutenir les acteurs associatifs

- Maintien de l'enveloppe globale des subventions aux associations et du principe de mise à disposition gratuite des locaux municipaux.

D'une manière générale, alors que la totalité des actions de l'Agenda 21 sont d'ores et déjà engagées ou réalisées, le développement durable irrigue l'ensemble des projets portés par la municipalité, de leur conception à leur réalisation. A ce titre, notamment, le budget intègre les crédits nécessaires à la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et à celle du programme de rénovation énergétique des bâtiments, lequel portera plus particulièrement sur la 2ème tranche des travaux du groupe scolaire Chatelain, la rénovation des chaufferies de la MJC et les études relatives au gymnase Barlet.

Du point de vue de la construction budgétaire, les déterminants du budget 2018 sont constitués par :

- Le maintien des taux d'imposition ;
- La stabilisation des dépenses courantes ;
- La hausse de l'épargne brute ;
- Un programme d'équipement de 7,8 M€, équilibré par un emprunt théorique de 6,5 M€, lequel sera diminué à proportion du résultat excédentaire 2017 à reprendre en cours d'exercice.

Le BP2018 représente un volume total de crédits de 29 265 190,00 €, contre 27 059 091,01 € au budget 2017.

Il s'articule comme suit :

- Section de fonctionnement : 20 643 178,00 €, contre 20 572 720,36 € en 2017, soit une hausse de 0,3 % ;
- Section d'investissement : 8 622 012,00 € contre 6 486 370,65 € en 2017, soit une hausse de 32,9 %.

Hors virement à l'investissement, le volume budgétaire s'établit à 28 897 349,00 €, contre 26 747 990,52 € au budget 2017.

Dans les développements qui suivent, seuls les principaux chapitres budgétaires font l'objet d'une analyse.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au BP2018, les dépenses de fonctionnement (hors virement) augmentent de 0,1 % tandis que les recettes de même nature progressent de 0,3 %. Le virement à l'investissement est en conséquence supérieur à celui dégagé au BP2017 (368 K€ contre 311 K€).

L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ressort, respectivement, à + 0,1 % et + 0,8 %.

1/ Les dépenses réelles de fonctionnement

Les efforts de gestion déployés dans le cadre du plan d'économies permettent de stabiliser l'évolution des crédits de dépenses à + 0,1 %. Hors dépense exceptionnelle relative à la remise en état suite à sinistre de la toiture du court couvert au tennis club municipal, laquelle est compensée en recettes par l'indemnité d'assurance à percevoir, les crédits de dépenses diminuent de 0,3 %, soit une économie en volume estimée à 320 K€.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses concourant au fonctionnement quotidien de l'activité communale et à la mise en œuvre des services rendus à la population (achats de matériel, de services et de fournitures, prestations de maintenance, fluides, entretien des bâtiments, voies et réseaux, espaces verts, cantines scolaires, assurances, etc.). Il représente 20 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 011	3,651	3,479	3,730	3,931	3,961
<i>évolution N/N-1</i>	<i>1,7%</i>	<i>-4,7%</i>	<i>7,2%</i>		<i>0,8%</i>

Après une diminution sensible des achats et charges externes en 2016, puis une hausse ponctuelle en 2017 liée à l'impact du chantier de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, les crédits du chapitre sont présentés en hausse de 0,8 %. Hors impact du sinistre au tennis club municipal, ces derniers affichent une baisse de 1,5 %, nonobstant les augmentations tarifaires affectant les contrats de services et de fournitures, en particulier d'énergie.

* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- La réparation de la toiture du court couvert au tennis club municipal (+ 90 K€), compensée en recettes par l'indemnité d'assurances à percevoir ;
- Les frais de fonctionnement accessoires au chantier de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, au titre de la location des bâtiments modulaires et des déménagements, ainsi que les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier relatives à la réhabilitation du groupe scolaire La Plaine et de l'église du Centre (+ 15 K€) ;
- L'entretien des espaces verts communaux, prenant en compte l'externalisation d'une partie des missions et l'entretien périodique des terrains synthétiques (+ 38 K€), ainsi que l'externalisation des frais de réparation et mise à niveau des outils de travail (+ 16 K€) ;
- Les dépenses de fluides, dont l'évolution demeure très maîtrisée, dans la continuité du renouvellement des marchés de chauffage et d'électricité, de l'effet des travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti et, plus généralement, du suivi et de l'optimisation des consommations (+ 9 K€) ;
- La mise en place du stationnement en zone bleue au 1^{er} janvier 2018 (+ 9 K€) ;
- D'une manière générale, l'effet de la révision annuelle des prix des contrats de services et de fournitures.

* Les principaux éléments impactant le chapitre à la baisse :

- 3 Le redimensionnement de certains postes de charges, dont ceux relatifs aux dépenses d'équipement, de fournitures, de matériaux et de location (- 17 K€), de transports collectifs (- 4 K€), de documentation, catalogues et imprimés, annonces et insertions (-11 K€), et d'honoraires (- 18 K€) ;
- 4 La suppression des TAP suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours (- 38 K€) ;
- 5 L'optimisation des impôts et cotisations (-20 K€), notamment de la contribution au Fonds d'insertion pour les personnes handicapées (FIPH), à raison de l'augmentation du taux de travailleurs handicapés au sein des effectifs de la Ville ;
- 6 Les dépenses d'affranchissement et de télécommunications, en lien avec le développement de la dématérialisation (- 6 K€) ;
- 7 L'optimisation de l'activité et des process, renforcée par la réorganisation des services au 1^{er} janvier 2018, permettant la baisse globale des autres postes de dépenses du chapitre.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 49 % du budget de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre fait l'objet, comme chaque année, d'une vigilance toute particulière.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 012	9,556	9,550	9,564	9,882	9,604
<i>évolution N/N-1</i>	3,1%	-0,1%	0,2%		-2,8%

Après une stabilisation en valeur de la masse salariale en 2016 et 2017, la déclinaison du plan d'économies permet de continuer à absorber la hausse mécanique des charges de personnel et de diminuer de près de 3 % les crédits de dépenses au budget 2018.

* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- 8 Le glissement vieillesse-technicité ;
- 9 La suppression des contrats aidés.

* Les principaux éléments impactant la masse salariale à la baisse :

- 10 La suppression des TAP suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours ;
- 11 La poursuite de la réorganisation des services, favorisant la transversalité et la mutualisation des ressources ;
- 12 La mobilité du personnel et l'externalisation de certaines missions ;
- 13 La limitation des remplacements et des heures supplémentaires ;
- 14 La gestion renforcée de l'absentéisme.

Les mesures d'optimisation des processus de travail s'appuient plus généralement sur l'adaptation du niveau de service à l'évolution des besoins et des priorités définies par la Ville.

Hors impact de la suppression des TAP, les charges de personnel affichent au budget une baisse de 0,6 %.

Chapitre 014 - Atténuation de produits

Ce poste de charges est composé de l'attribution de compensation versée à la Métropole, du prélèvement SRU et, depuis 2012, de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il représente 14 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 014	2,384	2,333	2,549	2,465	2,662
<i>évolution N/N-1</i>	4,3%	-2,1%	9,2%		8,0%

Au BP2018, les crédits du chapitre sont en hausse de 8,0 %.

* Au titre du prélèvement SRU (+ 172 K€) : la Ville, annuellement, participe financièrement à la promotion du logement social, soit par le soutien financier accordé directement aux bailleurs sociaux, soit par le prélèvement SRU, dont le produit affecté est reversé à la Métropole. Le montant brut du prélèvement SRU fait l'objet d'une majoration en 2018 et est estimé à 440 K€ (contre 268 K€ prévus au BP 2017), soit l'effort financier plancher imposé à la commune sur la période triennale à venir. A noter que le prélèvement effectif 2017 s'est élevé à 336 K€. En 2018, le montant du prélèvement fera l'objet d'une réfaction de 8 K€, correspondant aux subventions déductibles versées en 2016.

* Au titre du prélèvement FPIC (+ 25 K€) : malgré la stabilisation du volume national du fonds, l'évolution annuelle des écarts de richesse entre ensembles intercommunaux sont susceptibles de modifier la répartition des prélèvements, et d'entraîner une hausse de la contribution de la Métropole de Lyon et de ses communes membres. En 2017, le prélèvement à la charge de Sainte-Foy s'est élevée à 230 K€ (contre 215 K€ prévus au BP).

* Au titre de l'attribution de compensation versée à la Métropole (+ 0 K€) : ce reversement de fiscalité, destiné à neutraliser l'effet du transfert de la taxe professionnelle au Grand Lyon en 2003, devrait comme l'an passé s'établir à son montant plafond, soit 1,982 M€.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées au CCAS, aux associations et aux écoles, ainsi que les contributions aux organismes intercommunaux. Ces dépenses représentent 15 % du budget de fonctionnement de la commune.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 65	3,141	3,106	2,935	2,948	3,019
<i>évolution N/N-1</i>	2,6%	-1,1%	-5,5%		2,4%

Au BP 2018, l'évolution des crédits du chapitre ressort à + 2,4 %. Cette prévision repose notamment sur les éléments suivants :

- 15 La hausse de la contribution budgétaire au SAGYRC (+ 150 K€) : le transfert de la compétence GEMAPI à la Métropole au 1^{er} janvier 2018 et la décision de cette dernière de ne pas instituer une taxe affectée devrait amener la collectivité à financer sur son budget l'intégralité de la contribution au syndicat, alors que celle-ci ne l'a été qu'à hauteur de 140 K€ en 2017 (contre 121 K€ prévus au BP), pour une contribution globale de 266 K€. Pour les fidésiens, cela se traduirait par une baisse à due proportion de leurs impôts locaux en 2018 ;
- 16 La suppression des TAP suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours (- 92 K€) ;

Hors ces éléments particuliers, les crédits du chapitre sont globalement stables (+ 0,4 %) et font apparaître :

- 17 Une stabilisation de la subvention au CCAS à hauteur de 1 250 K€, le plan d'économies ayant permis à la structure de retrouver durablement des marges de manoeuvre. Son budget annuel s'élève à environ 2 700 K€, auxquels s'ajoutent un budget annexe de 800 K€ dédié à la gestion de la résidence autonomie *Clos Beausoleil*. La participation de la Ville représente ainsi près de 50 % des ressources de l'établissement, qui assure notamment l'offre d'accueil en matière de petite enfance et l'aide sociale aux familles ;

- 18 Le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations (1 218 K€), qui augmente légèrement avec le forfait écoles privées, en raison de la hausse des effectifs scolaires.

S'agissant des subventions et contributions, le vote du budget primitif 2018 emportera approbation :

- de la subvention au CCAS pour un montant de 1 250 000 € ;
- des crédits inscrits aux articles suivants pour la somme de 1 502 414 € :
 - Compte 65548 pour les contributions au SAGYRC, au Syndicat rhodanien de développement du câble, au Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier et à l'Entente interdépartementale pour la démoustication ;
 - Compte 65737 pour la subvention à la Chambre des métiers du Rhône ;
 - Compte 6574 au titre, d'une part, de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et aux frais d'organisation des classes transplantées (selon modalités financières arrêtées par délibérations du 23 mai et 20 décembre 2017) et, d'autre part, de l'enveloppe globale des subventions à allouer aux associations. Au mois de mars, cette enveloppe fera l'objet d'attributions individuelles par le conseil municipal, après instruction des demandes de subventions adressées à la commune.

L'annexe « subventions versées dans le cadre du vote du budget » (cf. **maquette budgétaire**) reprend le détail des contributions et subventions attribuées dans le cadre du vote du budget.

Chapitre 66 - Charges financières

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 66	0,175	0,158	0,148	0,163	0,168
<i>évolution N/N-1</i>	3,1%	-9,8%	-6,4%		3,1%

En dépit de l'absence de nouveaux emprunts mobilisés en 2017, les crédits relatifs aux intérêts de la dette sont prévus en hausse de 3,1 % compte tenu du prêt à souscrire cette année pour le financement du programme d'équipement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 67	0,010	0,011	0,014	0,110	0,112
<i>évolution N/N-1</i>	-84,9%	8,2%	38,0%		1,8%

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées par la Ville pour le financement des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux, lesquelles sont prévues au budget à hauteur de 100 K€.

Total des dépenses réelles de fonctionnement

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Total dépenses de fonctionnement	18,917	18,637	18,941	19,576	19,602
<i>évolution N/N-1</i>	2,6%	-1,5%	1,6%		0,1%

En conclusion, par rapport au BP 2017, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement sont stabilisés (+ 0,1 %). Hors frais exceptionnels relatifs au sinistre survenu au tennis club municipal, l'évolution ressort à - 0,3 %, nonobstant l'augmentation des charges obligatoires communales liée au transfert de la compétence GEMAPI et au financement du logement social.

2/ Les recettes réelles de fonctionnement

Les crédits de recettes réelles de fonctionnement augmentent de 0,8 % au BP 2018. Hors impact de la suppression des TAP, l'évolution ressort à + 1,7 %, tirée principalement par le dynamisme des bases fiscales et, en particulier, par la confirmation du rebond des droits de mutations.

Cette évolution des ressources communales s'inscrit dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations de l'État, lesquelles diminuent toutefois dans des proportions bien plus faibles que sur la période 2014-2017.

Chapitre 70 - Produit des services et du domaine

Ce chapitre représente 8 % des recettes de fonctionnement du budget. Il regroupe les recettes « tarifaires » (restauration scolaire, bibliothèque, conservatoire de musique et de danse, piscine, accueil de loisirs, école municipale des sports, etc.) et domaniales (cimetière, occupations du domaine public, etc.).

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 70	1,609	1,641	1,667	1,600	1,589
<i>évolution N/N-1</i>	14,7%	2,0%	1,6%		-0,7%

Les crédits sont orientés à la baisse, avec une évolution prévue de - 0,7 %. La prévision tient compte de l'effet conjugué :

- de la suppression des TAP ;
- de la revalorisation annuelle des tarifs ;
- de l'évolution attendue de la fréquentation sur les différents équipements et services municipaux.

Hors impact de la suppression des TAP, les crédits du chapitre sont en hausse de 2,1 %.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre représente environ 80 % des ressources annuelles de la Ville. Il est constitué, pour près de 90 %, par le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour les 10 % restant, il enregistre le produit de la fiscalité indirecte (droits de mutations, taxe sur l'électricité), de la dotation de solidarité communautaire et de divers droits et taxes (taxe sur la publicité, droits de place et de stationnement, etc.)

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 73	15,467	15,861	16,163	15,996	16,225
<i>évolution N/N-1</i>	2,3%	2,5%	1,9%		1,4%

Les prévisions pour 2018 ont été arrêtées au vu des hypothèses suivantes :

- Une progression de 1,9 % du produit prévisionnel des impôts locaux 2017, tel qu'il a été notifié à la Ville (+ 154 K€ par rapport au BP 2017). En 2018, la réforme de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur le produit communal, la perte étant compensée par l'État ;
- Une inscription de droits de mutations à hauteur de 1 250 K€ (+ 50 K€ par rapport au BP 2017), pour un produit prévisionnel 2017 attendu à hauteur de 1 300 K€ ;
- A défaut d'informations particulières, la dotation de solidarité communautaire est reconduite pour son montant 2017, soit 516 K€ ;
- Les crédits de recettes afférents à la taxe sur l'électricité et à la taxe sur la publicité extérieure sont fixés à hauteur du produit prévisionnel 2017, soit respectivement 345 K€ et 75 K€ (+ 25 K€ par rapport au BP2017).

Chapitre 74 - Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les différentes dotations et participations destinées au financement des charges de fonctionnement de la commune. Il représente 12 % des recettes de la section, cette proportion ayant diminué de près de 10 points sur les cinq derniers exercices.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 74	3,494	2,969	2,766	2,590	2,455
<i>évolution N/N-1</i>	-12,9%	-15,0%	-6,8%		-5,2%

La diminution sans interruption depuis 2012 des recettes du chapitre se poursuit en 2018, dans des proportions toutefois moins importantes, en raison de la fin du programme de baisse nationale et forfaitaire des dotations de l'État.

Les inscriptions 2018 prennent en compte les hypothèses suivantes :

- La dotation forfaitaire de la commune, principale composante de la dotation globale de fonctionnement, sera comme chaque année prélevée afin d'alimenter, notamment, les dotations de péréquation (dont dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). A population constante, la baisse est estimée à 110 K€

- Les dotations de compensation des exonérations de taxes foncières et professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, diminueraient de l'ordre de 20 % (- 4 K€). Quant au montant de la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, son évolution dépendra de celle du montant des bases effectivement exonérées sur le territoire fidésien. Faute d'éléments d'appréciation particuliers, cette dotation a été reconduite à hauteur du montant perçu en 2017 (+ 163 K€ par rapport au BP 2017, la compensation ayant augmenté inhabituellement en 2017 suite à l'introduction de nouvelles exonérations fiscales en fin d'année 2016). Enfin, au titre des nouvelles variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, l'attribution de la commune au titre du fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle (FDPTP) pourrait diminuer de l'ordre de 30 % (- 9 K€) ;
- La baisse de 10 %, pour la 4ème année consécutive, de la dotation nationale de péréquation (- 20 K€), la Ville n'étant plus éligible à cette enveloppe ;
- La participation de la Métropole au financement du Conservatoire de Musique et de Danse, après une diminution de 7,5 % en 2016, pourrait à nouveau diminuer, comme en 2017, de 3 % (- 4 K€) et s'établir ainsi à 119 K€ ;
- La suppression des financements liés aux TAP, et plus particulièrement ceux du fonds de soutien de l'État (- 75 K€) et de la CAF (-65 K€).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre essentiellement le produit des loyers communaux.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 75	0,075	0,619	0,045	0,043	0,041
<i>évolution N/N-1</i>	-7,0%	720,3%	-92,8%		-4,2%

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 77	0,022	0,013	0,040	0,015	0,098
<i>évolution N/N-1</i>	-91,8%	-41,3%	282,3%		554,7%

La prévision budgétaire intègre, pour 83 K€, l'indemnité d'assurance relative au sinistre survenu au tennis club municipal.

Total des recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Total recettes de fonctionnement	20,854	21,251	20,846	20,374	20,539
évolution N/N-1	-0,7%	1,9%	-1,9%		0,8%

Par rapport au BP 2017, les crédits réels de recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 0,8 %. Cette évolution résulte de l'effet conjugué :

- de la baisse des dotations et participations (- 5,2 %) ;
- de la croissance des autres recettes fiscales et d'activités (+ 1,7 %).

Epargne brute

<i>En M€</i>	BP 2017	BP 2018
Recettes de fonctionnement	20,37	20,54
Dépenses de fonctionnement	19,58	19,60
Epargne brute	0,80	0,94

La stabilisation des crédits de dépenses de fonctionnement permet à la municipalité, conformément à la trajectoire financière qu'elle s'est fixée, de continuer à redresser l'épargne brute. Cet autofinancement, aux côtés des ressources propres d'investissement et de l'emprunt, permettra de mener à bien le programme d'équipement du mandat.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, constituées principalement du remboursement en capital de la dette et des opérations d'équipement, se montent à 8,141 M€, en hausse de 36,1 % par rapport au BP 2017.

a) Le remboursement du capital de la dette

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Remboursement en capital de la dette hors CLTR	0,348	0,301	0,307	0,327	0,320
Remboursement en capital de la dette du CLTR	0,183	0,000	0,000	0,000	0,000
Total remboursement en capital de la dette	0,531	0,301	0,307	0,327	0,320

Les crédits inscrits au titre du remboursement en capital de la dette sont relativement stables et tiennent compte du profil d'amortissement de la dette actuelle. L'emprunt envisagé en 2018 pour un montant estimé à ce stade entre 2,5 M€ et 3,5 M€ pourrait prendre en tout ou partie la forme d'un prêt-relais, avec remboursement *in fine* du capital et donc sans incidence immédiate sur ce chapitre de charges.

b) Les dépenses d'équipement

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire *	BP 2017	BP 2018
Restructuration Hôtel de Ville	0,023	0,037	0,689	0,700	1,400
Restructuration GS La Plaine	0,013	0,035	0,247	0,500	1,650
Réhabilitation de l'Eglise du Centre	0,000	0,000	0,042	0,050	0,500
Réhabilitation de la Résidence <i>Beausoleil</i>	0,000	0,000	0,000	0,500	0,500
Programme d'accessibilité générale	0,064	0,094	0,286	0,406	0,718
Programme de rénovation énergétique	0,003	0,277	0,089	0,466	
Méridien et piscine	1,014	0,000	0,000	0,100	0,110
Autres dépenses d'équipement	1,193	1,752	1,688	2,927	2,937
Total dépenses réelles d'équipement (hors régie)	2,310	2,195	3,041	5,649	7,815

(*) Aux crédits qui ont fait l'objet d'un mandatement, s'ajoutent ceux qui ont été engagés sur l'exercice 2017 sans avoir été mandatés. **D'un volume global de 1,7 M€**, ces crédits mobilisés correspondent à des contrats signés, actuellement en cours d'exécution, qui feront l'objet d'un report sur le budget 2018 lors du vote du compte administratif.

Au BP 2018, les dépenses d'équipement sont inscrites pour un montant de 7,815 M€, contre 5,649 M€ en 2017.

Elles prennent en compte :

*** La réhabilitation du Groupe scolaire La Plaine**

Le projet de regroupement des deux écoles sur le site actuel du groupe scolaire La Plaine et le réaménagement du stade s'inscrivent dans un projet plus large de requalification globale du quartier. Le stade a été entièrement réaménagé en 2016. Après l'achèvement des études et l'attribution des marchés en 2017, les travaux de réhabilitation du groupe scolaire ont démarré en janvier 2018. Le budget global de l'opération a été fixé par autorisation de programme à 3,890 M€. Au budget 2018, les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 1,650 M€.

*** Les programmes de mise en accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) adopté par délibération du 24 septembre 2015 ainsi que dans celui du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux que la municipalité s'est fixé.

- La restructuration de l'Hôtel de Ville : la première phase de l'opération portant sur la réhabilitation et la mise en accessibilité du « château » s'achèvera au printemps et se poursuivra par la réhabilitation du « bâtiment moderne ». Le budget global de l'opération a été fixé par autorisation de programme à 2,300 M€. Au budget 2018, les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 1,400 M€.

- La mise en accessibilité des bâtiments communaux : une enveloppe de 0,300 M€ est inscrite au budget pour les travaux à réaliser à la bibliothèque (0,200 M€), au gymnase Sainte-Barbe (0,030 M€) et sur divers bâtiments, dont l'Ellipse et certains bâtiments scolaires et petite enfance (0,070 M€).

- Les opérations mixtes d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux : une enveloppe de 0,418 M€ est prévue pour les travaux à réaliser à la MJC (0,185 M€) et au groupe scolaire Chatelain (0,133 M€), ainsi que pour les études relatives au gymnase Barlet (0,100 M€). S'agissant du groupe scolaire Chatelain, s'ajouteront les crédits 2017 à reporter pour 0,543 M€, lesquels correspondent aux contrats de travaux signés en fin d'année dernière.

*** La réhabilitation de l'église du Centre – tranche 1**

La première tranche de cette opération, relative à la réfection des façades et à la mise en accessibilité de l'édifice, fera l'objet d'une autorisation de programme. Les crédits de paiement pour 2018 sont à ce stade anticipés à hauteur de 0,500 M€.

*** La réhabilitation et mise en accessibilité de la Résidence autonomie Clos Beusoleil**

Les travaux menés sous la maîtrise d'ouvrage de la société Alliade Habitat, propriétaire du bâtiment, s'achèveront en 2018. La Ville participe au financement de l'opération, estimée à 2,4 M€, par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,500 M€.

*** Le solde des opérations de construction de la piscine et du Méridien**

Au titre du règlement des derniers décomptes généraux définitifs relatifs aux travaux de construction du Méridien et de la piscine, une enveloppe de 0,110 M€ est prévue au budget.

* Les autres opérations d'équipement

Chaque année, dans le cadre de ses orientations pluriannuelles, la Ville élabore une programmation de travaux répondant à l'objectif d'entretien, de sécurisation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie. En la matière, la Ville adapte son effort d'équipement courant en tenant compte des besoins du territoire et de sa capacité d'investissement.

Hors les grandes opérations visées ci-avant, le programme d'équipement courant se traduit par l'inscription au budget d'un volume de crédits de 2,937 M€, stable par rapport au BP2017 :

- 0,591 M€ au titre des divers équipements et bâtiments, dont 0,022 M€ en direction du cimetière, notamment pour la création d'un espace de recueillement (auxquels s'ajoutera un report de crédits 2017 de 0,238 M€), 0,097 M€ pour les opérations de mise en conformité électrique, incendie, VMC et ascenseurs, 0,075 M€ pour le raccordement en fibre optique de certains bâtiments municipaux et l'amélioration du réseau informatique des écoles, 0,060 M€ pour les diagnostics et travaux de désamiantage, 0,032 M€ pour la rénovation des chaufferies, 0,025 M€ au titre du plan de sécurisation des bâtiments, 0,020 M€ pour des études de programmation patrimoniale, dont celles du regroupement des écoles des Provinces, 0,095 M€ au titre de travaux de menuiserie, plomberie, électricité et étanchéité dans divers bâtiments municipaux ;
- 0,449 M€ au titre des espaces verts, dont 0,145 M€ pour la mise aux normes du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement Sainte-Barbe, 0,080 M€ pour la sécurisation du mur de soutènement du terrain City Aventure, 0,055 M€ pour celui des jardins du Fort, 0,044 M€ pour la poursuite de l'aménagement des parcours forestiers au parc du Brûlet, 0,030 M€ pour la mise aux normes des aires de jeux d'enfants ;
- 0,352 M€ au titre des équipements et sites culturels, dont 0,235 M€ pour la sécurisation du pont-siphon de l'Aqueduc de Beaunant et 0,045 M€ pour des travaux de ventilation à l'espace culturel ;
- 0,326 M€ au titre des équipements sportifs, dont 0,125 M€ en direction de la piscine, notamment pour le réaménagement de la banque d'accueil et la constitution d'une provision pour la résolution d'un désordre sur les caniveaux des bassins dans l'attente d'une expertise, 0,050 M€ pour la poursuite de la réfection des courts du tennis club municipal, 0,042 M€ pour la réfection du City stade Paul Fabre ;
- 0,295 M€ au titre des bâtiments scolaires, dont 0,200 M€ pour la réhabilitation des sanitaires et de la toiture de l'école du Centre, 0,020 M€ pour le plan de sécurisation des établissements ;
- 0,276 M€ au titre de l'éclairage public et des travaux de voirie et réseaux divers, dont 0,100 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et la mise aux normes des armoires électriques, 0,100 M€ pour l'enfouissement des réseaux secteurs Charcot/Foch, La Plaine/Chemin des Fonts et Hôtel de Ville/rue Deshay, 0,010 M€ pour le développement de la signalétique commerciale ;
- 0,140 M€ au titre des opérations foncières, dont 0,100 M€ de provisions pour les acquisitions immobilières ou foncières et 0,040 M€ pour les études relatives à la sécurisation des Balmes Santons et Taffignon ;
- 0,140 M€ au titre de l'investissement informatique, dont 0,095 M€ pour le développement des logiciels et systèmes d'informations, notamment pour le déploiement de la dématérialisation, et 0,045 M€ pour le plan d'équipement numérique des écoles ;
- 0,103 M€ au titre des bâtiments sociaux, dont 0,043 M€ pour l'équipement des crèches de Cuzieu, enveloppe à laquelle s'ajouteront 0,457 M€ de reports de crédits 2017 ;

- 0,100 M€ au titre du Projet Nature, conduit sous maîtrise d'ouvrage communale en partenariat avec les communes d'Oullins et de la Mulatière (financement Métropole) ;
- 0,165 M€ au titre des dépenses diverses, dont 0,095 M€ pour les besoins du site de l'Hôtel de Ville et du CTM (dont signalétique et contrôle d'accès, mise aux normes des armoires électriques), 0,058 M€ pour la gestion de la flotte de véhicules, 0,010 M€ pour l'acquisition de radios embarquées pour la police municipale.

A ces crédits, s'ajoute une enveloppe de 0,100 M€ pour le financement des travaux en régie à réaliser par les équipes du Centre technique municipal (écritures d'ordre), essentiellement dans le cadre de la réhabilitation des crèches de Cuzieu et de la mise en accessibilité des ERP de 2ème catégorie.

En sus de ces projets, il est rappelé que certaines opérations engagées en 2017 seront poursuivies ou achevées au cours de l'exercice 2018. Elles seront financées par report des crédits du budget 2017 pour un montant global de 1,683 M€. En volume, il s'agit principalement des contrats relatifs aux opérations suivantes : groupe scolaire Chatelain, crèches de Cuzieu, cimetière municipal, église, projet Nature, voies et réseaux.

Enfin, aux dépenses réelles d'investissement s'ajoutent, pour 0,481 M€ (0,505 M€ au BP 2017) les dépenses d'ordre, équilibrées en recettes, relatives aux travaux en régie et à la reprise des avances et frais d'études.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se montent à 7,204 M€ et reposent principalement sur :

- Un emprunt d'équilibre d'un montant de 6,457 M€ (4,785 M€ au BP 2017). Cette inscription sera minorée, en cours d'exercice, du montant des résultats antérieurs à reprendre au budget 2018 ;
- Le Fonds de compensation de la TVA, estimé à 0,450 M€ (0,325 M€ au BP 2017) au vu des dépenses d'équipement prévisionnelles 2017 ;
- Une subvention du FIPH d'un montant de 0,060 M€ au titre des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- Le financement de la Métropole pour la mise en œuvre du projet Nature, à hauteur de 0,100 M€ (0,055 M€ au BP 2017) ;
- Le produit de la taxe d'aménagement, prévu pour un montant de 0,035 M€ (0,015 M€ au BP 2017).
- La cession de l'ancien local de la Poste à Chavril, pour un montant de 0,095 M€.

A ces recettes réelles, s'ajoutent les recettes d'ordre, principalement constituées par :

- Les dotations aux amortissements et les reprises relatives aux avances et frais d'études pour un montant de 1,050 M€ (0,993 M€ au BP 2017) ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 0,368 M€ (0,311 M€ au BP 2017).

En sus de ces recettes, des crédits 2017 correspondant à des subventions d'équipement notifiées à la Ville seront reportés sur l'exercice 2018 pour un montant de 0,281 M€. Il s'agit du solde du fonds de soutien à l'investissement public local au titre des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du Groupe scolaire Chatelain (0,163 M€), ainsi que de la participation de la CAF au financement des travaux de réhabilitation des crèches de Cuzieu (0,118 M€).

MME LE MAIRE : Merci, monsieur AKNIN également pour tout le travail d'accompagnement et de présentation qui facilite la lecture pour tout le monde et qui nous permet aussi de nous détacher un peu de la lecture d'un rapport qui est assez long. Si vous le souhaitez nous pouvons revenir sur des diapos que vous voudriez revoir.

M. TULOUP : Je vous félicite pour la qualité des diapos qui ont été présentées. Est-ce que nous pourrions les avoir par mail, l'année prochaine, afin que nous puissions bien les étudier ? Ce serait utile d'avoir cette présentation avant la séance du conseil municipal car c'est vraiment une aide à la compréhension.

Pourriez-vous nous dire quels sont les professionnels de santé qui vont occuper les anciens locaux de la Poste de Chavril ? Je pense que cela intéresse les Fidésiens.

Concernant l'enfance et la vie scolaire, nous sommes passés à nouveau à la semaine de 4 jours et notre groupe regrette ce choix. Dans les pays de l'OCDE il y en a un seul dans lequel, en primaire, la semaine est de 4 jours c'est la France. Et pourtant il ne me semble pas, d'après les classements que l'on peut voir, que la France se situe dans les tous premiers au niveau de la qualité d'apprentissage et du niveau scolaire lorsque les enfants arrivent au collège. Pour ce retour à la semaine de 4 jours, il est vrai qu'il y a eu une demande des parents et que cela fait des économies mais nous regrettons qu'il n'y ait pas eu plus de temps de réflexion.

Vous nous dites que, grâce au fait qu'il y ait des reports de 3,8 M€, vous allez être amenés à faire un emprunt de 2,5 à 3 M€. Ne pourrait-on pas emprunter un peu plus pour entreprendre deux tranches de travaux pour l'église et non pas une seule ? Il est vrai que les taux sont bas actuellement et nous avons appris qu'ils avaient baissé sur l'immobilier. On peut tout de même penser qu'ils vont remonter dans l'avenir, compte tenu du fait que l'inflation et l'économie repartent. Nous nous demandons s'il n'aurait pas été prudent d'emprunter au moment où les taux sont très bas.

Vous nous faites une comparaison de budget à budget et je me suis amusé à faire une comparaison de compte administratif à budget. Dans le privé on compare les dépenses prévisionnelles par rapport au budget. Cela n'enlève rien à une gestion saine mais ça change tout de même pas mal les choses. Pour les dépenses de fonctionnement, au lieu d'avoir une augmentation de 0,1 %, si je compare compte administratif à budget cela fait une augmentation de 3,5 %. Pour les recettes, au lieu d'une augmentation de 0,8 % cela fait une diminution de 1,5 %. Ce qui fait que l'épargne brute ne passerait pas de 0,79 % à 0,94 % mais de 1,9 % à 0,94 %. Elle resterait positive, bien entendu, mais il y aurait une diminution de l'épargne brute.

M. VALENTINO : Madame le Maire, lors de la commission institutions, il nous a été remis un beau document comprenant cinq pages de chiffres classés et nous avons dû réfléchir et nous positionner sur ce seul élément qui est quelque chose de vraiment insipide et de difficilement utilisable.

J'ai dû relancer vos services pour que nous soient communiqués les comptes rendus des commissions et cela, en dehors du délai légal puisque celui-ci prévoit cinq jours et que les comptes rendus sont arrivés après. De plus, il y en a un que nous n'avons jamais reçu. Je fais cette remarque parce que j'en ai l'occasion et elle est partagée par d'autres membres du conseil municipal.

Concernant l'aspect matériel de la présentation, il est superbe, bien sûr. J'ai l'habitude d'assister à ce genre de réunion ailleurs que dans la commune, c'est-à-dire à la Métropole, et je pense que nous sommes meilleurs qu'eux au niveau de la présentation. Ce serait bien d'avoir cette dernière avant la séance du conseil municipal cela nous permettrait de l'étudier plus longuement.

À propos des chiffres, je fais une remarque de caractère politique. Pour le CCAS, il est prévu une ligne de 1,250 M€. C'est très bien de nous proposer de dire oui ou non à ces minima mais il serait plus intéressant d'avoir des débats sur le fond et se questionner : pourquoi, quels services peut-on en attendre ? Je sais que cela se discute au sein du CCAS mais les conseillers municipaux n'y siègent pas tous. C'est une remarque que m'inspire le montant de cette subvention car c'est une somme importante et nous souhaitons savoir à quoi elle doit servir, quelle est votre politique réelle et vos objectifs ? Je pense que cela pourrait nous intéresser de l'apprendre.

Je félicite monsieur AKNIN qui a franchi un grand pas en acceptant d'emprunter. Mais cela reste

modeste et avec des arrières-pensées, comme d'habitude puisque le résultat de l'emprunt n'est pas égal à celui qui est inscrit dans les tableaux. Le montant de 6,5 M€ est un emprunt théorique et, si j'ai bien compris votre raisonnement, votre objectif est d'en faire un emprunt de 5 à 3 M€. Merci tout de même d'avoir tenu compte de nos nombreuses et longues discussions pour savoir si nous devons emprunter à faible taux tout de suite ou pas.

Je reviens sur le débat concernant la pénalité SRU dont je mesure aujourd'hui l'emballement. Cela m'inquiète fortement pour les prochaines années et quelles que soient les bonnes raisons et relations que l'on puisse avoir avec les autorités administratives. J'ai l'impression qu'elles risquent d'être un peu sourdes à nos demandes et que, finalement dans nos comptes, cela pèse vraiment très lourd et d'une manière négative. Donc j'alerte mes amis et les membres du conseil municipal pour leur signaler qu'il y a péril en la demeure et quelles que soient les réponses que nous apportera l'administration. Il serait intéressant, au fur et à mesure de vos discussions, que vous nous disiez où cela nous conduira.

Pour les recettes, je suis toujours très inquiet à propos de la taxe d'habitation dont on nous dit qu'elle sera compensée. Pour l'instant les décisions ne sont pas affichées ; ce sont des intentions et cela m'inquiète. Mais peut-être va-t-on nous affirmer, les yeux dans les yeux, que ce sera en fait réalisé et que nous serons financés à hauteur de cette taxe d'habitation dans le moyen et le long terme. C'est aussi une préoccupation qui va dans le même sens que la loi SRU et non pas dans le sens d'un équilibre de nos finances et en fonction de nos propres besoins.

Pour les dépenses de fonctionnement, ne parlons pas de la liquidation des TAP qui a un effet financier aussi bien positif que négatif puisque nous n'avons plus les subventions de la CAF, par exemple. J'ai l'impression que ces dépenses de fonctionnement pèsent lourdement sur le nombre d'agents puisque dans le tableau des effectifs, il y a un certain nombre de postes supprimés et qui devrait normalement faire baisser les coûts des dépenses de fonctionnement. Parallèlement j'ai l'impression que vous vous orientez un peu plus vers des travaux externalisés et cela m'inquiète également.

Vous avez toujours l'habitude de reporter des opérations d'une année sur l'autre et de faire glisser des lignes de crédit. Cette année vous nous proposez un report de crédit d'1,689 M€. Je pense que pour vous, il s'agit d'une bonne opération mais en terme de sincérité cela peut poser tout de même quelques interrogations.

M. PONTVIANNE : Je ne vais pas revenir sur les chiffres car nous en avons déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires. Je vais plutôt revenir sur les orientations même si cela est déterminé par des chiffres et qu'on peut les interpréter. Par contre, nous avons bien conscience que le budget doit être équilibré et toute commune doit toujours avoir un chiffre positif. Dans les orientations j'en vois essentiellement trois qui sont importantes pour nous. La première orientation est le développement du commerce, l'économie locale et le soutien à l'emploi. Quelle est la politique locale qui est appliquée vis-à-vis de l'emploi ? Il y a deux ans, je me rappelle que la commune s'était évertuée à se rapprocher des personnes en recherche d'emploi. Je crois qu'il y avait environ 100 personnes convoquées et 5 s'étaient présentées à cette réunion. Quelle est la politique de l'emploi qui est faite sur la commune ?

Concernant le rayonnement culturel de la commune, en commission et au conseil municipal, nous vous demandons chaque fois un bilan financier pour chaque événement. Pourrions-nous l'avoir ? Maintenant je laisse la parole à madame CAMINALE à propos de la sécurité et de la tranquillité publiques.

MME CAMINALE : Avant de nous projeter dans l'avenir, nous souhaiterions avoir un état des lieux des dispositifs existants. Je pense notamment à l'installation de la vidéo protection. Nous aimerions savoir quel est le fonctionnement actuel de ces caméras et si vous avez observé des dysfonctionnements ou des pannes ? Nous voudrions avoir une information sur les premiers mois d'utilisation de ce matériel et savoir s'il est pertinent et s'il y a lieu de le développer.

M. ISAAC-SIBILLE : Pour rassurer monsieur VALENTINO, je voudrais dire que la taxe d'habitation sera entièrement compensée et cela a été voté au mois de décembre dernier. Madame le Maire, est-ce que vous avez plus de précisions concernant le taux de foyers fiscaux qui seront exemptés de la taxe d'habitation sur notre commune ? Ce serait intéressant de savoir combien de Fidésiens vont bénéficier de cette diminution et de l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Comme on peut le voir, globalement, les dotations de l'État n'ont pas diminué cette année mais il faut être prudent. Au niveau du fonctionnement les économies, telles qu'on les voit, sont peu importantes à part celles que vous faites qui sont dues au retour à la semaine scolaire de 4 jours.

À part cela, il n'y a pas grand-chose.

Récemment l'association la CANOL a rendu son rapport sur notre commune. Il en résulte que Sainte-Foy-lès-Lyon est plutôt mal notée. Avez-vous eu un échange avec les membres de cette association ? Vous ont-ils expliqué pourquoi notre commune était mal notée ?

MME LE MAIRE : Monsieur TULOUP, nous sommes d'accord pour vous transmettre le document et les diapos commentés par monsieur AKNIN pendant le budget primitif. Monsieur ROIRE vous les enverra rapidement. Par contre, il n'est pas certain que l'on puisse vous les transmettre avant le conseil municipal car ils peuvent être finalisés jusqu'au dernier moment et cela, afin d'améliorer d'année en année la présentation et de vous remettre une version la plus affinée possible. Je vous avoue que nous avons travaillé ces documents encore ce matin afin qu'ils soient les plus lisibles et les plus abordables possibles pour les conseillers municipaux et également pour le public.

Monsieur VALENTINO, je suis ravie de voir que vous allez beaucoup mieux suite au moment difficile que vous avez vécu en fin d'année.

Je trouve que le terme « insipide » que vous employez est irrespectueux vis-à-vis du travail mené et certainement pas approprié à ce que vous vouliez dire. Les cinq pages dont vous parlez sont exactement les tableaux que vous retrouvez dans le rapport qui est beaucoup plus complet parce que tout est détaillé. Je vous rappelle que ce rapport vous est parvenu dans les délais légaux de cinq jours. C'est vrai, pour la première fois depuis 2014, nous vous avons transmis un peu en retard les comptes rendus des principales commissions municipales qui ont eu lieu la semaine dernière. Cela n'est jamais arrivé parce qu'en principe notre séance de conseil municipal se déroule le jeudi et les comptes rendus des commissions vous parviennent le vendredi. Au moment de la relecture de ces comptes rendus, j'ai perdu une journée et je vous prie de m'en excuser. Je tenais à vous dire que les services n'étaient absolument pas responsables de ce retard.

Concernant le CCAS, vous demandiez d'avoir des débats sur le fonds. Il faut savoir que chaque groupe a un représentant au CCAS qui est tout à fait capable de faire un compte rendu car les débats sont longs et riches. Je tiens à souligner que les grandes décisions de politique sociale et familiale sont toujours abordées en commission générations et action sociale ou sur un point particulier, au moment de l'actualité et des questions diverses. Toute décision prise au conseil d'administration du CCAS est systématiquement étudiée en commission générations et action sociale. Je pense, par exemple, à la réfection de la résidence Clos Beausoleil, de la réhabilitation des crèches de Cuzieu, des modifications sur l'accueil enfants-parents, du plan canicule. Je ne peux pas vous laisser dire que vous ne savez pas. Si vous voulez avoir accès au budget, le membre de votre groupe qui siège au conseil d'administration est en possession de toutes les données (débat d'orientations budgétaires, budgets, etc). Siéger sert à retransmettre l'information.

En ce qui concerne la pénalité SRU, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Monsieur VALENTINO, je ne peux pas vous laisser dire que notre travail consiste à avoir de bonnes relations avec le préfet. C'est uniquement une relation de travail. Et si notre commune n'a été pénalisée que de 31 % c'est parce que le préfet a reconnu que nous avons entrepris un travail objectif, de fond et de terrain. Cela n'a rien à voir avec une bonne relation entre des élus et un préfet. Une majoration et une carence nous ont été appliquées parce que nous n'avons pas respecté et rempli notre objectif triennal. La loi s'applique et c'est ainsi. Oui nous sommes carencés parce que nous n'avons pas réalisé notre objectif sur la période triennale précédente. Nous en avons tiré les leçons. Nous n'avons été majorés qu'à 31 % ce qui est le taux le plus bas par rapport aux autres communes de l'agglomération. Cela prouve simplement que nous avons été entendus par le préfet.

Monsieur ISAAC-SIBILLE, au sujet de la notation de notre commune par l'association la CANOL j'espère avoir prochainement un rendez-vous afin d'avoir une explication.

Monsieur TULOUP, à propos du retour à la semaine scolaire de 4 jours, nous déplorons tous que la réflexion en France n'avance pas. Au vu de ce qui se déroule dans les communes voisines, vous avez raison lorsque vous dites qu'elle ne risque pas d'avancer puisque Lyon a annoncé hier qu'elle revenait aussi à la semaine de 4 jours ainsi que Brignais, Givors, etc. C'est simplement un constat que nous faisons et non une critique puisque nous avons dû également revenir en arrière.

MME BAZAILLE : Je réponds à monsieur TULOUP concernant la Poste de Chavril. Les locaux ont été achetés par deux médecins : monsieur KONG et madame TRONC. Une déclaration de travaux a été déposée pour réhabiliter les lieux afin d'accueillir les patients dans de bonnes conditions.

Au sujet de la politique de l'emploi sur notre territoire, c'est un sujet qui nous préoccupe depuis le début de ce mandat. À ce jour nous avons des liens très étroits avec le Pôle Emploi et avec l'association Passerelle pour l'Emploi, sans oublier également le service Action Jeunes et le Point Information Jeunesse (PIJ) qui font un très bon travail à ce sujet. Quels sont les services qui sont déployés à ce titre sur notre territoire ? Il y a les permanences d'accueil individuel qui sont essentiellement suivies par l'association Passerelle pour l'Emploi et le PIJ. Ce que nous souhaiterions améliorer c'est le déploiement de ces permanences d'accueil individuel qui devraient être couplées avec des ateliers collectifs. Sur notre commune, nous n'avons pas d'ateliers collectifs prenant en compte la possibilité, pour les demandeurs d'emploi, de se retrouver et d'échanger sur des thématiques tenant compte de leur situation. Nous sommes en cours de travail avec les entreprises fidésiennes et le REFI (Réseau des Entrepreneurs Fidésiens) qui a notamment constitué des commissions traitant du problème de l'emploi. Nous souhaiterions pouvoir travailler plus en détail et en profondeur sur les besoins de nos entreprises locales et essayer de rapprocher ces besoins aux offres que nous récoltons sur notre commune.

MME GOUBET : Madame CAMINALE, la vidéo protection a été déployée sur notre territoire depuis environ 6 mois. Bien entendu, un bilan va être fait mais nous préférons attendre une période de 12 mois afin d'avoir suffisamment de recul. Ce bilan sera croisé avec le nouveau diagnostic de sécurité qui va être établi dans les prochains jours. Il n'y a aucun dysfonctionnement des caméras à noter et les retours sont plutôt positifs. Les habitants sont en principe demandeurs de vidéo protection et avec l'évolution et le déplacement de certains actes de délinquance, ce diagnostic nous indiquera l'opportunité ou pas de continuer à déployer ce dispositif.

M. AKNIN : Monsieur TULOUP, nous empruntons lorsque nous en avons la nécessité. Pour l'instant ce n'est pas le cas et nous ne pouvons pas anticiper. La trésorerie ne l'accepterait pas. Vous dites que nous devrions emprunter davantage. Je dis qu'il faut faire attention. Effectivement nous avons un bon équilibre financier mais il faut pouvoir rembourser et notre épargne brute n'est pas très élevée. Il faut donc rester prudent et c'est pour cela que nous cherchons d'autres sources de revenus comme, par exemple, le mécénat pour le financement de la deuxième tranche des travaux de réfection de l'église.

À propos de l'emprunt théorique, monsieur VALENTINO, je sais que vous êtes très attentif à ce dernier et moi également. Nous n'avons pas l'objectif d'emprunter ou pas. Les événements se présentent comme ils sont et en fonction des besoins de trésorerie de la collectivité, nous faisons un emprunt. Vous nous dites qu'il y a des reports de crédits, que cela manque de sincérité, etc. N'oubliez pas que le budget est validé par le trésorier et qu'il y a toute une réglementation qui est respectée. Il est ensuite vérifié en préfecture et nous avons tout de même des taux de réalisation à plus de 96 % donc votre réflexion sur le manque de sincérité n'a pas lieu d'être. Ces reports sont les résultats qui se réaffectent naturellement d'année en année comme dans les entreprises qui réalisent un résultat : il y a une partie qui est laissée en réserve et qui autofinance le reste des investissements pour les années suivantes. À propos de l'externalisation, si nous avons des opérations à entreprendre nous essayons de faire un maximum d'économie et l'externalisation nous le permet. Nous sommes dans une politique où nous devons faire attention à toutes les charges et nous sommes attentifs à cela.

Concernant la taxe d'habitation, votre inquiétude est aussi la nôtre. Monsieur ISAAC-SIBILLE nous a rassuré sur ce domaine pour 2018 mais nous verrons l'évolution des événements car cela représente 40 % de nos ressources. J'en profite pour répondre aux observations faites par monsieur ISAAC-SIBILLE notamment sur les faibles économies de dépenses de fonctionnement que nous réalisons. Le poste de dépenses de fonctionnement est à + 0,1 % y compris le montant de la réparation que nous devons régler pour les tennis qui, en contrepartie, est couvert en recettes. En réalité nous avons une diminution de 0,3 % compte tenu du fait que nous avons tout de même des charges qui augmentent naturellement (fluides, contrats, etc). De plus, le gouvernement que vous soutenez a voté une loi qui prévoit une augmentation maximum de 1,2 % donc la porte est ouverte à une augmentation alors que, nous, nous sommes dans une diminution. Donc je ne comprends pas bien votre observation...

M. ISAAC-SIBILLE : coupure micro

M. AKNIN : Non. La semaine scolaire de 4 jours ne sert pas uniquement pour les dépenses de fonctionnement.

À propos de la taxe d'habitation, nous n'avons pas d'information de la part des services fiscaux. Globalement sur notre commune, nous avons aujourd'hui 10 % de Fidésiens exonérés de taxe d'habitation avant toute réforme. Avec le nouveau dispositif, suivant des projections faites par notre directeur financier, nous pensons arriver dans 3 ans à 60 % de Fidésiens exonérés. La moyenne est de 80 % mais sur notre commune la population est légèrement plus privilégiée donc le pourcentage sera moins élevé.

M. MOMIN : Je voudrais dire que si la France est le seul pays de l'OCDE à revenir à la semaine scolaire de 4 jours c'est aussi un des rares pays à avoir des horaires scolaires le matin et l'après-midi. Il faut savoir que toutes les écoles des pays d'Europe du nord ne travaillent que le matin. Donc il faudrait plutôt faire une comparaison en nombre d'heures et non pas en nombre de jours.

En ce qui concerne la comparaison de budget primitif à budget primitif, j'avais le même discours que vous lorsque je travaillais dans le privé mais depuis, j'ai appris et je n'ai plus le même discours. La différence qui me paraît fondamentale est que le budget primitif, dans la structure administrative que représente notre collectivité territoriale, est un engagement fort. Il ne peut absolument pas être comparé avec celui du privé qui peut être modifié sans arrêt, qui peut être vérifié, contrôlé et amendé tout au long de l'année. Ce qui n'est pas le cas dans les collectivités où l'engagement est très fort. Tant du côté des dépenses que des recettes, nous devons avoir une vision extrêmement précautionneuse de manière, en cas d'aléa, à ne pas avoir à refaire le budget. Même si nous avons régulièrement des délibérations budgétaires modificative devant refléter notre niveau de connaissance par rapport aux engagements financiers afin de corriger éventuellement le budget, cela ne se fait qu'à la marge. Mais l'engagement sur le budget est, globalement, totalement impératif et absolument incontournable. C'est le constat que nous pouvons faire chaque année : le fonctionnement n'atteint jamais le niveau du budget primitif et les recettes, en général, sont toujours au-delà du niveau du budget primitif. Ce qui nous donne une épargne brute supérieure à celle indiquée au budget primitif. C'est une bonne chose au regard du montant de 900 000 € dont nous parlons aujourd'hui. Si cela devait se perpétuer, nous serions à un niveau qui nous mettrait en difficulté pour pouvoir emprunter et financer de futurs investissements.

MME LE MAIRE : Monsieur VALENTINO, vous parlez également de suppression de poste et d'externalisation. Nous y reviendrons tout à l'heure car nous avons un rapport concernant la modification du tableau des effectifs qui prévoit des suppressions de poste et nous vous apporterons des explications ainsi que pour l'externalisation. Le budget de cette année est prévu avec les suppressions de poste dont nous vous faisons état ce soir dans le tableau des effectifs arrêté au 7 février 2018.

Concernant l'externalisation, tout à l'heure je vous ai parlé, en particulier, d'un poste d'entretien à la Maison Communale des Bruyères. Je vous ai expliqué que l'agent, pour des raisons médicales, ne peut plus assumer ce poste et doit être reclassé dans la collectivité avec de nouvelles tâches tenant compte de sa situation. L'entretien est un poste difficile et usant dans le temps et ce sont, en général, des femmes qui assurent ces missions. C'est souvent compliqué et nous arrivons parfois à des situations comme nous en avons vécu cette année où nous sommes obligés de nous rendre compte que le personnel est usé et fatigué et n'arrive plus à remplir ces tâches qui sont difficiles dans la durée. Nous avons dû externaliser ce poste sur une partie du temps de travail car il était compliqué de repositionner un agent et de recruter pour ce type de métier ; nous devons tenir compte de cela. Donc l'externalisation n'a rien de politique, ce n'est pas un choix. Mais nous avons un problème posé et c'était la solution que nous devons mettre en place. Et notre service des ressources humaines est présent pour accompagner et prendre en compte les conditions de travail pour des métiers parfois très difficiles.

M. ISAAC-SIBILLE : Concernant l'exonération de la taxe d'habitation, je me suis mal exprimé tout à l'heure, effectivement le taux est de 60 %. Je voudrais savoir si vous connaissez la valeur médiane de la taxe d'habitation sur notre commune ? Parce que je voudrais connaître quel va être le gain du pouvoir d'achat des Fidésiens grâce à cette mesure.

M. AKNIN : Je ne peux pas vous donner cette information ce soir mais je vous la ferai parvenir par le service financier, si nous l'avons.

M. TULOUP : Je dis à nouveau ce que j'avais déclaré pour le débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'un budget sérieux, d'un budget « bon père de famille ». Nous aimerions simplement avoir un peu plus de visibilité sur l'avenir, les investissements à venir, les évolutions des quartiers (La Plaine/Chantegrillet, le patrimoine...). Nous aimerions que l'ensemble du conseil municipal soit associé à ces réflexions sur ces évolutions et c'est pour ces raisons que notre groupe s'abstiendra de voter.

MME CAMINALE : Notre groupe s'abstiendra également de voter. Nous partageons certaines de vos orientations mais nous avons des doutes sur d'autres orientations comme pour le développement de la vidéo protection qui nous semble un peu prématuré dans le sens où nous n'avons pas encore de recul sur ce qu'il se passe actuellement. De plus, nous sommes en complet désaccord sur votre politique de saison culturelle.

MME LE MAIRE : Je pense que la vidéo protection est un sujet important qui se développe dans toutes les villes de France et surtout sur l'agglomération. Lyon est une des villes les mieux équipées en pourcentage et par rapport à la population. C'est bien parce que nous prenons les choses au sérieux que nous commandons un nouveau diagnostic et non pas un déploiement de caméras. J'aurais accepté tout à fait votre critique si nous avions décidé, cette année, d'inscrire au budget 10 caméras supplémentaires sans travail préalable. Ce n'est pas le cas. Notre choix est d'attendre les résultats d'un bilan après 12 mois d'utilisation, ce qui me semble raisonnable, et la réalisation d'un nouveau diagnostic, ce qui me semble logique. Cette demande de diagnostic a été prise parce que nous avons eu des retours des services de police qui nous ont amené à penser qu'il y avait une évolution de la situation de la délinquance, notamment dans le Centre de Sainte-Foy-lès-Lyon. Madame CAMINALE concernant les cambriolages dans le Centre, vous étiez la première à dire que nous n'avions rien fait donc je ne comprends pas bien votre contradiction.

M. VALENTINO : Les budgets sont la manifestation d'une politique arrêtée par votre majorité. C'est ainsi dans toutes les institutions collectives. Le groupe Sainte-Foy À Venir ne partage pas vos options d'une manière générale et nous avons fait nos remarques nécessaires. En particulier nous trouvons qu'en termes d'emploi et d'économie, la commune pourrait avoir une position plus dynamique. Dans certaines communes, on encourage la création d'entreprises non pas uniquement au travers des associations mais d'incubateurs d'entreprises, par exemple. Compte tenu du fait que vous n'êtes pas dans une démarche positive à ce sujet, nous voterons « contre » votre budget.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (6 abstentions, 3 voix contre),
APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 20 643 178,00 € en section fonctionnement et 8 622 012,00 € en section d'investissement.

8 – BUDGET PRIMITIF 2018 - LOTISSEMENT

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que, suite au débat d'orientation budgétaire du 20 décembre 2017, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 du « lotissement d'activités Sainte Barbe ». Ce dernier peut être présenté selon les modalités suivantes, étant précisé, s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, que les montants sont exprimés hors taxes :

FONCTIONNEMENT : Dépenses de l'exercice : 39 687,77 €
 Recettes de l'exercice : 271 830,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses de l'exercice : 0,00 €
 Recettes de l'exercice : 39 687,25 €

Les seuls crédits réels prévus au budget et ayant vocation à donner lieu à flux financiers sont, en recettes, la cession du dernier lot disponible dans les conditions fixées par délibération du 2 février 2017 pour un montant de 271 830,00 € et, en dépenses, la régularisation d'un arrondi de TVA pour un montant de 0,52 €.

Pour le reste, le budget 2018 ne comporte que des crédits liés à la constatation comptable des variations de stocks (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses).

MME LE MAIRE : Je remercie monsieur DECUQ et tout son service pour le travail effectué.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le Budget Primitif 2018 concernant le budget annexe lotissement tel qu'indiqué ci-dessus.

9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme ASTRE, Conseillère Municipale déléguée ressources humaines, affaires générales, explique que comme chaque année le conseil municipal est appelé à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster les emplois budgétaires aux emplois pourvus. Ainsi, après avis du Comité Technique réuni le 24 janvier 2018, il est proposé de supprimer les postes ci-après :

I - Suppressions de postes

➤ **Suite à des inscriptions en surnombre suite à des promotions, avancements ou départs remplacés dans d'autres grades.**

- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet (remplacé par un poste à 15H00 hebdomadaire)
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 2 poste d'adjoint technique principaux de 2ème classe
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principaux de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires

➤ **Suite à la suppression des TAP : suppression de 2 emplois permanents**

- 1 poste d'animateur territorial de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires

➤ **Suite à un reclassement professionnel pour raisons médicales**

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non-complet de 16 heures hebdomadaires (agent reclassé dans la filière administrative sur un poste à temps complet)

➤ **Suite à une réorganisation du CTM**

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 poste d'adjoint technique principaux de 1ère classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principaux de 2ème classe à temps complet

➤ **Suite à une réorganisation de la fonction entretien à l'Hôtel de Ville**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

➤ **Suite à un redéploiement du poste de chargé du patrimoine**

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet

La mission n'a pas été supprimée mais affectée sur un poste d'assistant de conservation du patrimoine dont le temps de travail de 28 heures hebdomadaires, à la bibliothèque de la Gravière, a été porté à temps complet par le biais d'heures complémentaires.

➤ **Suppression de 3 postes en contrat unique d'insertion**

Il s'agit de prendre en compte une décision gouvernementale qui supprime la plupart de ces contrats. Sur les 4 contrats initiaux, un poste est encore maintenu jusqu'au mois de mai 2018 où il arrivera à échéance et ne sera pas reconduit.

Le comité technique réuni en séance du 24 janvier 2018, a émis, à l'unanimité, un avis favorable à ces suppressions de poste .

II - Création de poste

Deux classes de maternelles ont ouvert à la rentrée scolaire 2017/2018 ; l'une correspond à une réouverture à l'école Châtelain, après une fermeture en 2016/2017, et l'autre à une création à l'école du Centre, nécessitant l'inscription d'un poste supplémentaire d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet au tableau des effectifs.

En synthèse, les membres du conseil municipal sont appelés à approuver la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe et la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet (remplacé par un poste à 15H00 hebdomadaire)
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'animateur territorial de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'animateur territorial de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 4 poste d'adjoint technique principaux de 2ème classe
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non-complet de 16 heures hebdomadaires
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principaux de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires

Le tableau des effectifs ainsi modifié est joint en annexe.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions),
APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessus.

P. J. : tableau annexé en fin de procès-verbal

10 – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Mme GIORDANO, Adjointe au Maire, explique que Madame Isabelle PIOT, Conseiller Municipal, a fait part de sa démission du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Social (CCAS) par courrier en date du 30 novembre 2017.

À la suite de ce départ, il convient de désigner un nouveau représentant dans cette instance, conformément à l’article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé la candidature de Madame Jacqueline VERDIER en lieu et place de Madame Isabelle PIOT.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Jacqueline VERDIER, en qualité de représentante au sein du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Social (CCAS).

M. VALENTINO : En ma qualité de président du groupe Sainte-Foy À Venir, je propose de nommer madame Jacqueline VERDIER en remplacement de madame Isabelle PIOT.

MME VERDIER : J’accepte cette mission qui est complémentaire à la commission générations et action sociale dont je fais partie.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l’unanimité,
DÉSIGNE Madame Jacqueline VERDIER, en qualité de représentante au sein du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Social (CCAS).

QUESTIONS DIVERSES

MME CAMINALE : Concernant mon intervention je souhaite apporter un éclairage et rétablir une vérité par rapport à la nécrologie qui est parue dans le journal Le Progrès à propos de notre ami, Gérard CHARRIÉ qui est décédé récemment. J'apporte une précision sur sa personnalité par rapport à la dernière phrase de cette nécrologie que je vais vous lire : « Le résultat des élections municipales où sa liste avait perdu l'avait laissé amer ». Je voudrais dire que chacun d'entre nous portons un engagement. Nous ne le faisons pas pour nous mais parce que nous croyons à des projets, nous avons envie de nous investir pour notre commune. Et lorsque nous nous présentons à des élections municipales, nous savons que nous risquons de perdre : il y a un gagnant et des perdants. On peut avoir des regrets mais aucun membre de notre liste n'a eu de l'amertume. Je trouve que c'est une faute de goût de faire paraître ces quelques mots le jour des funérailles de Gérard CHARRIÉ. C'est lui manquer de respect ainsi qu'à son épouse et à ses enfants. Je voulais dire que j'avais été très choquée par ces lignes et je me suis même demandée si c'était de la méchanceté ou pas. Je me suis demandée les raisons qui avaient poussé cette personne à terminer sa nécrologie par ces quelques mots regrettables. Je voudrais juste que nous gardions le souvenir d'un Gérard CHARRIÉ impliqué. Nous sommes d'accord ou pas avec l'homme mais je pense qu'il ne méritait pas cela.

MME LE MAIRE : Je ne comprends pas bien pourquoi vous parlez de cette nécrologie en conseil municipal puisque, de fait, c'est bien la liberté d'un journal de rédiger. Ce n'est absolument pas dans cette enceinte qu'il faut en parler. Maintenant vous souhaitiez le dire et je vous ai laissée vous exprimer. D'ailleurs, sur le fond, je suis d'accord avec vous. Je sais que vous vouliez le faire publiquement ici ce soir mais j'espère que vous savez que le conseil municipal et la Ville n'ont rien à voir avec cette nécrologie.

MME CAMINALE : Je le sais tout à fait. Mais Gérard CHARRIÉ a été un homme public et, à juste titre, j'avais envie qu'un certain respect lui soit témoigné ce soir ainsi qu'à sa famille.

MME LE MAIRE : Je comprends tout à fait. Mais sur ce qui a été écrit, des démarches sont peut-être entreprises par la famille ou par vous-même et cela dépasse les compétences de l'instance. Mais je comprends votre envie de dire cela, la peine qui vous anime et je respecte votre intervention.

MME CAMINALE : Voici maintenant mes questions. Concernant la maquette de la revue Mosaïque qui a été diffusée lors de la cérémonie des vœux. Vous aviez pris le parti de ne pas la présenter lors de la commission ce qui était dommage car nous aurions eu une critique positive à formuler. Mais je comprends, ce sont des choix qui vous appartiennent. Vous avez fait distribuer des disques bleus lors de la cérémonie des vœux et vous auriez pu faire également distribuer des loupes parce qu'honnêtement cette revue est illisible. Je vous remercie de faire un effort pour la prochaine fois car je n'ai pas une mauvaise vue mais il y a beaucoup de personnes âgées ou en difficulté de vision qui n'ont pas pu la lire. Et la dernière page « Vie pratique » où l'on parle justement d'accessibilité et de handicap me fait dire qu'il faudrait vraiment revoir la taille des caractères.

MME BAZAILLE : Effectivement nous avons été étonnés du résultat de notre prestataire et c'est plutôt inacceptable. Nous avons donc revu cela et pour les prochaines éditions, le problème ne se posera plus.

MME CAMINALE : Au sujet du stationnement et de la mise en place d'une nouvelle forme de verbalisation. J'ai compris le choix qui a été fait mais au niveau de la communication et de la visibilité, je trouve que ce n'est pas très clair pour les Fidésiens. Il y a eu une communication sur Facebook et Mosaïque mais cela aurait mérité d'apparaître dans un Rapid'Infos. Pour les modalités de mise en place, on annonce une zone bleue qui n'est pas encore effective et donc la verbalisation se fait à partir du 1^{er} janvier ou pas ?... Je trouve que c'est un peu brouillon et cela m'amène à poser une autre question sur le stationnement place F. Millou. En fait le parking avait une vocation temporaire et j'ai l'impression qu'il se pérennise. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

MME BAZAILLE : Oui je concède l'aspect brouillon de la chose. Mais il n'y a pas que nous car on se rend compte que la mise en place du nouveau dispositif, suite à la loi MAPTAM, est assez compliqué. Concrètement et factuellement, nous avons pris le parti de passer en zone bleue pour ce que nous appelons l'hyper-centre (boulevard Baron du Marais juste en face de la Grande-Rue commerçante, le parking de la place X. Ricard, le parking F. Millou, le parking Lichfield...). Tous ces parkings payants vont être maintenant en zone bleue. Mais nous parlons bien ici de l'hyper-centre et dès que l'on va s'éloigner un peu de ce périmètre, on sera en zone libre de stationnement. Concernant la mise en place de cette zone bleue, elle a été étudiée suite à un rapport de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'une concertation avec les commerçants du Centre et après les résultats de la zone bleue déjà installée place Saint-Luc. Nous avons vu que cela donnait plutôt de bons résultats en termes de rotations des véhicules. Comment cela va se dérouler dans le centre de Sainte-Foy-lès-Lyon ? Actuellement nous sommes dans une période de non-application car, tant qu'il n'y a pas de marquage au sol et tant qu'il n'y a pas de signalétique verticale, la police ne peut pas faire son travail. Cela signifie que pour l'instant on peut stationner sans verbalisation. Par contre, la police municipale continue de verbaliser tous les stationnements gênants (trottoirs, places handicapés, etc). Dès que tout sera positionné, la police interviendra. Nous avons prévu la mise en place d'un système visant à ce que le stationnement soit gratuit dans cet hyper-centre pendant 1H30 sauf sur le parking du Méridien à cause du cinéma (ce sera gratuit pendant 3H00). Nous mettons à disposition, par une opération promotionnelle sur la commune, des disques bleus auprès des commerçants.

À propos de la communication, nous avons un plan en train de se réaliser mais tant que nous n'avons pas les marquages au sol et la signalétique verticale, nous sommes en période de latence. Il va y avoir un article dans Mosaïque qui va expliquer tout le dispositif. Nous allons faire un Rapid'Infos à ce sujet et puis sur le site il y aura également une explication très claire.

MME CAMINALE : Au rond-point des Razes que se passe-t-il ? Il y avait un aménagement paysager et maintenant il n'y a plus rien...

M. GILLET : Sur ce rond-point il y avait des arbustes et des thuyas qui avaient grandis et, au niveau visibilité, cela rendait le carrefour dangereux puisqu'on ne voyait pas les véhicules qui arrivaient en face ni le bus arrêté en sortie de virage. Donc cet aménagement va être revu.

MME CAMINALE : Ma dernière question est un clin d'œil à Gérard CHARRIÉ. Quid du versement de la subvention à Kraljevo votée il y a 4 ans ?

MME LE MAIRE : Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre. Je regarderai sur les comptes administratifs.

M. CAUCHE : Je me rappelle que nous n'avons pas trouvé d'interlocuteur institutionnel fiable sur place, à Kraljevo pour transmettre cette subvention.

MME LE MAIRE : Nous verrons cela demain avec monsieur DECUQ.

MME CAMINALE : Nous avons un partenariat donc je pense que nous devons avoir des interlocuteurs...

MME LE MAIRE : Non. À l'époque cela s'était fait sans partenariat et nous n'avons jamais eu d'interlocuteurs.

MME CAMINALE : Nous pouvons vous aider à en trouver.

MME LE MAIRE : D'accord mais une subvention donnée par la Ville doit passer par un circuit institutionnel et non pas par des relations mairie.

MME VERDIER : Je voulais juste vous informer qu'il y a une nouvelle association de Sainte-Foy-lès-Lyon. Il s'agit du Collectif Accueil Provinces, qui tient sa première assemblée générale ce soir. Madame COSSON y participe. L'action de cette association consiste à aider les personnes en les hébergeant : familles migrantes ou réfugiés dormant dans la rue.

M. GILLET : Monsieur VALENTINO avait demandé lors de plusieurs conseils municipaux un compte rendu des actions que nous menons à la Métropole, madame le Maire et moi-même. Voici les plus importantes.

Le 22 janvier 2018 lors d'un conseil de communauté, trois dossiers ont été abordés : le vote du budget, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le musée des Confluences.

Pour le budget, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 585 mds € (+ 2,1%). La baisse de dotation de l'État est de - 15 M€ (463 M€ à 478 M€), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 451 mds € (+ 1,2%). L'autofinancement est de 234 M€ (+ 11%). Le budget d'investissement est de 650 M€ (dont 200 M€ pour la mobilité, 120 M€ pour la solidarité et l'habitat). La PPI 2015-2020 est de 3 052 mds € (dont 2 005 mds € d'individualisation). Le budget global (investissement + fonctionnement) est de 3 mds €.

Le travail est sérieux, les ratios sont bons maintenant il faut voir ce que nous pensons de l'investissement. Le groupe UDI a voté contre et madame le Maire du groupe Les Républicains a voté contre également. Le groupe UDI a voté contre parce que la Métropole nous avait été vendue comme une source de réduction des dépenses et de mutualisation entre les 59 communes pour nos collectivités. Alors qu'aujourd'hui nous comptons 8 800 agents à la Métropole, c'est-à-dire 200 de plus qu'il y a deux ans. Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous savez qu'il y a un litige, l'association CANOL en parle régulièrement : la taxe rapporte plus que la dépense. Or c'est anticonstitutionnel car il faut que la taxe prélevée corresponde à la dépense sauf qu'il y a un litige sur la comptabilité analytique des dépenses engagées pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Nous contestons également la nouvelle baisse de 3 % des subventions de la Métropole au SYTRAL alors que la mobilité est un élément fondamental. Nous sommes très favorables aux zones à faible émission et nous aimerions qu'il y ait plus d'investissement dans ce domaine.

Nous regrettons le peu d'ambition de la phase 1 du projet de déclassement de l'autoroute A6/A7.

Concernant le musée des Confluences, l'adieu au « Nouveau Rhône » (c'est-à-dire la séparation du Rhône en deux zones distinctes : « La Métropole de Lyon » et le « Nouveau Rhône ») fait que la subvention de la Métropole passe de 12,5 M€ à 14 M€. L'écart qui a été apporté par la Métropole a été divisé en deux et la reprise n'a été que de 50 %. À titre d'information, je vous donne le budget du musée des Confluences qui est de 19,5 M€ (750 000 visiteurs l'année dernière dont 4 322 Fidésiens).

MME LE MAIRE : Monsieur GILLET a donné l'explication de vote de son groupe UDI. Le groupe LR auquel j'appartiens a également voté contre ce budget. Lors de cette séance, nous avons relevé les points positifs de ce budget. Monsieur GILLET les a énumérés avec, notamment, une épargne brute qui s'est relevée, une dette entièrement sécurisée et sans risque.

Nous avons souligné des points négatifs strictement budgétaires et nous sommes nombreux à nous en soucier. La Métropole a construit son budget 2018 en prévoyant la hausse maximale possible et autorisée par l'État, c'est-à-dire 1,2 %. Cela nous a tout de même choqués de voir construire le budget en prévoyant des dépenses au seuil maximal. Vous savez que la Métropole a repris certaines compétences du Département dans le domaine social mais cette hausse n'est absolument pas liée à une hausse des prestations sociales puisque le budget prévoit que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées) diminue et le RSA (Revenu de Solidarité Active) est stable. C'est donc un vrai choix de la part de la Métropole de ne pas limiter les dépenses de fonctionnement, en tout cas, de ne pas voir où l'on peut faire des économies.

Et surtout à la lecture du budget, nous avons remarqué que les perdants étaient tout de même l'économie et l'aménagement du territoire alors que l'on sait très bien que Lyon doit être attractive. Nous avons donc voté contre.

Ce jour-là le groupe LR auquel j'appartiens, a déposé un amendement visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement à hauteur de 17 M€, c'est-à-dire ne pas dépenser plus qu'en 2017. Nous souhaitions dire comment il fallait redresser un peu la situation en réaffectant la dépense sur l'économie et l'aménagement du territoire. Cet amendement n'a pas été voté. Il me semblait important de vous

transmettre un éclairage sur nos votes. C'était le point le plus important du conseil de la Métropole du 22 janvier 2018.

Je tiens à vous dire qu'en ce qui concerne ces informations sur la Métropole, nous serons essentiellement rythmés par les conseils métropolitains et parfois vous aurez des comptes rendus en commission et non pas en conseil.

Il n'y a pas d'autres questions, la séance est donc levée à 22H22.

**LISTE DES DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION
DE POUVOIRS AU MAIRE**

**ANNEXE RAPPORT N° 3 – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE
DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES – PROJET NATURE 2017-2018**

**ANNEXE RAPPORT N° 5 – PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS
DU CENTRE MÉDICO SCOLAIRE**

**ANNEXE RAPPORT N° 6 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
DES CENTRES SOCIAUX FIDÉSIENS – MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

ANNEXE RAPPORT N° 9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS